Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_188-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_188

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_188-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_188

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Madame le maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 24 juin 2026 a été communiqué aux membres du conseil municipal, et demande s'il appelle des observations rectificatives.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article relatif à l'arrêté des procès-verbaux de séance ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du 24 juin 2026 a été transmis / mis à disposition des membres préalablement à la présente réunion ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 26 juin 2026.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_189-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_189

OBJET : RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIF DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (CRC)

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_189-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_189

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIF DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (CRC)

Madame le maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Par lettre en date du 25 avril 2025, madame la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie a notifié à madame le maire de La Hague, l'examen de la gestion de la commune pour les exercices 2019 à 2025.

La magistrate désignée à cet effet, a fait un entretien d'ouverture avec madame le maire le 07 mai 2025 puis, un autre de clôture le 11 juillet 2025.

Pour votre information, cette première période d'instruction a fait l'objet de contrôles sur pièces et sur place : retours de 1300 documents transmis par plateforme sécurisée et six auditions avec les services. Une organisation interne s'est mise en place de manière coordonnée et structurée pour répondre aux attentes de la juridiction financière.

Une deuxième période d'instruction contradictoire s'est ensuite opérée avec les magistrats instructeurs à partir du 24 juillet 2025 et matérialisée par des observations provisoires régies par la confidentialité. Après avoir entendu le rapporteur, et pris connaissance des conclusions de procureur financier, la Chambre a examiné les précisions de la commune et a arrêté un rapport d'observations définitives. Celui-ci a été notifié le 06 novembre 2025.

Au final, le spectre des observations touche la gouvernance, l'information financière et la fiscalité des comptes, la situation financière ainsi que la régularité de la gestion interne. Des recommandations de régularité et de performance ont été exprimées.

Vu le Code général de collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code des juridictions financières et notamment ses articles L.211-8, L.243-6 et L.243-9;

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie (C.R.C.) du 6 novembre 2025 ;

Vu la délibération n° 710DL2025-022 présentant rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie (C.R.C.) du 6 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances, commande publique, systèmes d'informations et ressources humaines en date du 29 septembre 2026 ;

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes de Normandie (C.R.C.) a procédé en 2025 au contrôle de la gestion de la commune pour les exercices 2019 à 2024 ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_189-DE

Considérant que le rapport d'observations définitives, intégrant les réponses de la commune a été communiqué le 6 novembre 2025 ;

Considérant que l'ordonnateur de la collectivité dispose d'un délai d'un an à compter de la présentation de ce rapport pour présenter les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ;

Considérant le courrier du 4 novembre 2025 apportant réponse aux observations du rapport définitif du 27 octobre 2025 ;

Considérant le courrier du 24 mars 2026, apportant réponse aux recommandations du rapport définitif du 27 octobre 2025 ;

Considérant le courrier du 15 juillet 2026 reprenant les réponses faites aux diverses recommandations du rapport définitif du 27 octobre 2025 ;

Considérant la délibération DL_2026_002 relative au débat et rapport d'orientations budgétaires 2026 ;

Considérant la délibération DL_2026_117 relative aux chèques cadeaux octroyés aux agents à l'occasion de leur départ en retraite,

Considérant les 2 arrêtés 41-AR2026-0297 et 41-AR2026-0290 portant attribution de logements de fonctions,

Considérant la délibération n° DL_2026_038 portant modification de la délibération du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des assistants d'enseignement artistique ;

Considérant la délibération n° DL_2026_001 relative à l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus du 1er janvier au 31 décembre 2025 ;

Considérant l'acquisition d'un nouveau logiciel de comptabilité en 2026 répondant à la recommandation de performance n° 1 ;

Considérant le travail réalisé avec l'élu en vue de la mise en place d'une nouvelle nomenclature des achats répondant à la recommandation de performance n° 2 ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_189-DE

- De prendre acte des mesures correctives prises par la collectivité, concernant des recommandations de régularité et des recommandations de performances suivantes :

Recommandation de régularité n°1 : présenter un rapport d'orientations budgétaires se conformant aux dispositions légales	DL_2026_022 ROB	Dès le début d'année 2026, toutes les dispositions légales ont été intégrées dans le rapport d'orientations budgétaires.
Recommandation de régularité n°2 : régulariser les modalités d'octroi des logements de fonction	41-AR2026-0297 41-AR2026-0290	2 arrêtés portant attribution d'un logement de fonction ont été pris pour messieurs Cyril Travers et Yvon Leroux permettant une régularisation. Ces 2 agents sont les seuls agents bénéficiaires d'un logement de fonction au sein de la collectivité.
Recommandation de régularité n°3 : mettre un terme à l'octroi des cadeaux aux agents à l'occasion de leur départ à la retraite	DL 2026-117	Un dialogue social s'est instauré sur ce sujet après avis du CST, information du SGC et passage en conseil municipal du 24 juin 2026. Une délibération a ensuite été prise. La circulaire préfectorale du 8 juillet a été notifiée le 15 juillet 2026 à la commune et transmise à la CRC.
Recommandation de régularité n°4 : mettre fin au versement de la prime de présentéisme aux assistants d'enseignement artistique	DL-2026-038	La commune de la Hague a, lors de son conseil municipal du 3 février 2026, adopté une modification de la délibération RIFSEEP sur le régime indemnitaire des assistants d'enseignement artistique. L'ISOE est à présent appliquée. La condition de présentéisme n'existe plus.
Recommandation de performance n°1 : développer une comptabilité analytique		La collectivité s'est dotée d'un nouveau logiciel de comptabilité dénommé EKSAE début d'année 2026, permettant une gestion analytique, la production est effectuée. Pour autant, des difficultés structurelles sont apparues et les attendus et besoins ne sont cependant pas au rendez-vous. Un comité de pilotage va proposer un produit permettant une continuité de service apaisée.
Recommandation de performance n°2 : définir une nomenclature des achats afin de sécuriser les choix de la procédure de passation des marchés publics		Un travail sera réalisé avec les élus pour mettre en place cette nouvelle nomenclature courant 2026.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_190-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_190

OBJET : DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE LA HAGUE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) DES PORTS DE LA MANCHE

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_190-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_190

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE LA HAGUE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) DES PORTS DE LA MANCHE

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint en charge des affaires générales, de l'urbanisme et des travaux, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Par délibération du 5 novembre 2018, le conseil municipal de la commune de La Hague a décidé de participer au capital de la Société Publique Locale des ports de La Manche à hauteur de 200 actions (soit 12 000 €) et participe aux gros entretiens des ouvrages portuaires à hauteur de 20 % sur un montant de 4 000 € par an. Cet engagement lui confère le droit d'élire :

- 1 représentant siégeant à l'assemblée spéciale,
- 1 censeur.

Pour mémoire, ces deux désignations peuvent être attribuées à un seul élu.

Par délibération du 8 avril dernier, monsieur DIGUET Fabrice a été élu à l'assemblée spéciale et monsieur FLIPO Jean-Lin comme censeur. A la suite du premier conseil d'administration de la SPL des ports de la manche, il a été décidé de désigner un seul élu puisque cela est possible.

Aussi, il est proposé d'élire, lors du prochain conseil municipal, monsieur Fabrice DIGUET comme unique représentant au sein de la SPL des ports de La Manche.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1531-1 ;

Vu le Code des transports et notamment l'article R.5314-22 ;

Vu le Code du commerce ;

Vu la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 relative au développement des sociétés publiques locales ;

Vu la délibération n° 710DL2018-026 du 5 novembre 2018 relative à la participation au capital de la SPL des ports de La Manche ;

Vu la délibération n° DL_2026_056 du 8 avril 2026 relative à l'élection de représentants de la commune de La Hague au sein de la SPL des ports de La Manche ;

Considérant qu'à la suite du premier conseil d'administration de la SPL des ports de la Manche, il a été décidé de désigner un seul élu puisque cela est possible de par ses statuts ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_190-DE

Considérant les candidatures de M. DIGUET Fabrice, M. MONHUREL Pascal et Mme ADDES Isabelle ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance

Le conseil municipal

décide

- De modifier la délibération n° DL_2026_056 du 8 avril 2026 relative à l'élection de représentants de la commune de La Hague au sein de la SPL des ports de La Manche, tel que précisé supra.

- De procéder au vote d'un représentant de la commune de La Hague pour siéger au sein de l'assemblée spéciale de la SPL des ports de la Manche

A l'issue du scrutin, les résultats obtenus sont :
Nombre de votants : 62
Nombre de suffrages exprimés : 57
DIGUET Fabrice : 54 voix
MONHUREL Pascal : 2 voix
ADDES Isabelle : 1 voix
Abstentions : 5

Est donc élu pour siéger à l'assemblée spéciale de la SPL des ports de la Manche, monsieur DIGUET Fabrice.

- De procéder au vote d'un représentant de la commune de La Hague pour siéger en tant que censeur de la SPL des ports de la Manche

A l'issue du scrutin, les résultats obtenus sont :
Nombre de votants : 62
Nombre de suffrages exprimés : 56
DIGUET Fabrice : 54 voix
MONHUREL Pascal : 2 voix
Abstentions : 6

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_190-DE

Est donc élu pour siéger en tant que censeur de la SPL des ports de la Manche, monsieur DIGUET Fabrice.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire



Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_191-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_191

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL PORTUAIRE DES PORTS DÉPARTEMENTAUX DE LA MANCHE

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_191-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_191

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL PORTUAIRE DES PORTS DÉPARTEMENTAUX DE LA MANCHE

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint en charge des affaires générales, de l'urbanisme et des travaux, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Préambule

Depuis les lois de décentralisation de 1983 (loi du 7 janvier et du 22 juillet) et de 2004 (loi du 13 août), les communes sont compétentes pour créer, aménager et exploiter les ports exclusivement de plaisance.
Dans le cadre de ces mesures de décentralisation, la gestion des ports de plaisance a été démocratisée. Il est prévu dans chaque port un conseil portuaire qui représente l'ensemble des usagers du port de manière proportionnelle. Ce dernier est consulté sur tous les sujets qui concernent la vie du port (articles R141-1 à R141-4 du Code des ports maritimes).
Le conseil portuaire est un organe consultatif qui produit des avis (article R5314-21 du Code des transports).
L'article R5314-22 du Code des transports précise qu'il est systématiquement consulté pour :

- La délimitation administrative du port et ses modifications,
- Le budget prévisionnel du port, les décisions de fonds de concours du concessionnaire,
- Les tarifs et conditions d'usage des outillages, les droits de port,
- Les avenants aux concessions et concessions nouvelles,
- Les projets d'opérations de travaux neufs,
- Les sous-traités d'exploitation,
- Les règlements particuliers de police et les dispositions permanentes relatives à la police des surfaces encloses.

Composition du conseil portuaire

Le conseil portuaire est composé de représentants du concessionnaire, de la collectivité territoriale, du personnel et des autres usagers du port. Sa composition est fixée par le Code des transports.
Dans les ports où se pratiquent simultanément au moins deux des activités de pêche, de commerce et de plaisance, le conseil portuaire est composé de la manière suivante :

1° Le président du conseil départemental ou son représentant, qu'il désigne parmi les conseillers départementaux, président ;
2° Deux membres désignés par le concessionnaire lorsqu'il en existe un seul ou un membre désigné par chaque concessionnaire lorsqu'il y en a au moins deux ;
3° Un représentant désigné en son sein par le conseil municipal, de chacune des communes sur le territoire desquelles s'étend le port ;
4° Des membres représentant les personnels suivants concernés par la gestion du port :
   a) Un membre du personnel départemental ou mis par l'État à la disposition du département appartenant aux services chargés des ports ;
   b) Un membre du personnel de chacun des concessionnaires ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_191-DE

c) Dans les ports où il existe un bureau central de la main-d'œuvre, un membre représentant les ouvriers dockers du port.
Les représentants des personnels et des ouvriers dockers du port sont désignés par le président du conseil départemental sur proposition des organisations syndicales représentatives des personnels concernés ;

5° Neuf membres représentant les usagers du port choisis parmi les catégories d'usagers mentionnées aux articles R. 5314-25 à R. 5314-27, à raison de trois membres désignés par le président du conseil départemental et six membres désignés respectivement par la chambre de commerce et d'industrie, le comité local des pêches et le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance, constitué dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article R. 5314-19 et réuni au moins une fois par an par le président du conseil ou son représentant.
Le président du conseil départemental détermine le nombre de sièges revenant à chaque catégorie d'usagers au titre du commerce, de la pêche et de la plaisance, compte tenu de l'importance respective de chacune de ces activités.

Les membres du conseil portuaire sont nommés par arrêté du président du conseil départemental.
Le conseil portuaire des ports de La Hague se réunit 2 fois par an. Les séances ne sont pas publiques et font l'objet d'une invitation par le conseil départemental.
Il est convoqué par son président quinze jours au moins avant la date prévue pour sa réunion.
Il peut être convoqué sans condition de délai à la demande du préfet, ou d'un concessionnaire ou des deux tiers des membres du conseil ; dans ce cas, la convocation doit intervenir dans les cinq jours suivant la réception de la demande par le président.
Les questions dont l'inscription a été demandée par le préfet, l'un des concessionnaires ou la moitié des membres du conseil sont portées à l'ordre du jour.
L'ordre du jour est annexé à la convocation. Les documents correspondants sont communiqués au plus tard huit jours avant la réunion du conseil portuaire.
Le conseil portuaire ne peut délibérer valablement que si deux tiers au moins de ses membres sont présents ou représentés. En l'absence dûment constatée du quorum, le conseil portuaire est à nouveau convoqué et peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents. Les avis sont pris à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.
Un membre du conseil peut se faire représenter soit par un suppléant désigné dans les mêmes conditions et en même temps que les membres titulaires, soit, à défaut, par un autre membre du conseil appartenant à la même catégorie. Chacun ne peut recevoir qu'un seul mandat.
Lorsque l'avis n'est pas émis dans un délai de deux mois à compter de la saisine du conseil, il est réputé favorable.

Les ports pour La Hague sont les suivants :

- Omonville-la-Rogue
- Goury
- Port Racine

Il est proposé, pour la commune de La Hague, les représentants suivants :

- Membre titulaire : Fabrice DIGUET
- Membre suppléant : Jean-Lin FLIPO

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_191-DE

Vu le Code des ports maritimes ;

Vu le Code des transports ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Considérant les candidatures de monsieur Fabrice DIGUET et monsieur MONHUREL Pascal au poste de titulaire et de monsieur Jean- Lin FLIPO, monsieur FRIGOUT Jean-Marc et monsieur MONHUREL Pascal au poste de suppléant ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance

Le conseil municipal

décide

- De procéder au vote des représentants du conseil municipal pour siéger au sein du conseil portuaire des ports départementaux de la Manche

A l'issue du scrutin, les résultats obtenus sont :

Pour le poste de titulaire :
Nombre de votants : 62
Nombre de suffrages exprimés : 57
DIGUET Fabrice : 55 voix
MONHUREL Pascal : 2 voix
Abstentions : 5

Pour le poste de suppléant :
Nombre de votants : 62
Nombre de suffrages exprimés : 58
FLIPO Jean-Lin : 56 voix
MONHUREL Pascal : 1 voix
FRIGOUT Jean-Marc : 1 voix
Abstentions : 4

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_191-DE

Sont donc élus pour siéger au sein du conseil portuaire des ports départementaux de la Manche :

DIGUET Fabrice, titulaire
FLIPO Jean-Lin, suppléant

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_192-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_192

OBJET : REMBOURSEMENT RELATIF À UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ASSOCIATION LA BRANVILLAISE

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_192-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_192

REMBOURSEMENT RELATIF À UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ASSOCIATION LA BRANVILLAISE

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint en charge des affaires générales, de l'urbanisme et des travaux, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de l'organisation de la manifestation d'un méchoui prévue le 31 août 2025, le président de l'association « La Junior Branvillaise », a déposé en décembre 2024 une demande d'autorisation mentionnant la présence d'un grilleur destiné à la tenue d'un méchoui sur le domaine public communal.

Conformément à la délibération N°712DL2025-001, fixant les tarifs des services publics locaux, en vigueur à l'époque, cette occupation du domaine public donnait lieu au paiement d'une redevance de 107,10 €, montant repris dans l'autorisation d'occupation temporaire N°AR_LH_2025_07423, délivrée à l'association.

Néanmoins, le 2 décembre 2025, le président de l'association a sollicité une exonération de cette redevance invoquant le fait que le tarif jusqu'alors appliqué allait disparaître en 2026. En effet, le conseil municipal du 3 février 2026 a bien instauré une gratuité pour de telles situations mais uniquement à partir du 3 février, il ne peut pas y avoir de portée rétroactive.

Madame le maire a accepté de faire droit à cette demande, tout comme le maire délégué en poste à l'époque.

Pour précision, l'instruction effectuée par les services était bien conforme puisque l'association fait bien état de la présence d'un « grilleur » pour l'organisation de leur méchoui sur le domaine public. Il n'était donc pas possible de modifier l'arrêté municipal puisqu'il n'y a pas d'erreur matérielle exploitable.

Dans ce contexte, la solution envisagée, sans remettre en cause la responsabilité de l'association, serait de procéder à une exonération de la redevance d'un montant de 107,10 € au titre de l'occupation du domaine public pour l'année 2025.
Le bureau municipal du 3 juin 2026 a émis un avis favorable pour cette exonération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N° DL_2026_021 relative à la tarification des services publics locaux ;

Vu l'arrêté N° AR_LH_2025_07423 du 23 juillet 2025 relatif à l'autorisation d'occupation temporaire portant sur l'organisation de la manifestation « Méchoui » sur la commune déléguée de Branville-Hague pour l'association « La junior Branvillaise » ;

Vu l'avis du maire délégué de Branville-Hague ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 juin 2026 ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_192-DE

Considérant l'avis favorable de la commission affaires générales, Opération Grand Site et attractivité du 6 juillet 2026 ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- De procéder à une exonération de la redevance d'un montant de 107,10 € au titre de l'occupation du domaine public pour l'année 2025.

- D'autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

- De prévoir les inscriptions budgétaires correspondantes.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_193-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_193

OBJET : DEMANDES DE DÉDOMMAGEMENT COMME SUITE À SINISTRES

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_193-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_193

DEMANDES DE DÉDOMMAGEMENT COMME SUITE À SINISTRES

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint en charge des affaires générales, de l'urbanisme et des travaux, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

De nombreuses collectivités sont confrontées à un durcissement des conditions de leur contrat d'assurance, avec des primes et des franchises qui ont été augmentées considérablement depuis 2025.
Les marchés d'assurance contractés par la collectivité sont de ce fait impactés. Ainsi, lorsque la responsabilité de la commune est engagée, il convient d'examiner le montant des sinistres et les franchises associées. En effet, les franchises appliquées ont des montants importants, par exemple :

- la « dommage aux biens » s'élève à 4 600 €,
- la « dommage aux matériels » s'élève à 750 €.

Trois sinistres ont été réceptionnés, il s'agit de :

- Sinistre sur le véhicule d'un agent

Le 19 mai 2026, un agent a été victime de vandalisme sur son véhicule personnel, stationné sur le parking de son lieu de travail.
Une plainte a été déposée et le sinistre a été déclaré auprès de l'assurance responsabilité civile de la commune, la SMACL.
Après prise en charge par l'assurance, une somme de 571,42 € a été versée à l'assurance de l'agent, après déduction de la franchise de 100 €.

L'assurance de l'agent ACM crédit mutuel a ensuite sollicité le remboursement de cette franchise par la commune.

La commission affaires générales, urbanisme, opération grand site et attractivité en date du 15 septembre 2026, a émis un avis favorable à cette demande de dédommagement.

- Demande en réparation – Bris de glace

Lors de la tempête GORETTI, la couronne d'un lampadaire appartenant à la commune s'est détachée et a percuté la lunette arrière du véhicule d'un usager.
Un rapport circonstancié a été établi et transmis aux assurances respectives. Après expertise, les réparations du véhicule se sont élevées à 1 193,86 €. La SMACL a pris en charge 443,86 €, après déduction de la franchise communale de 750 €.

L'assurance de l'usager, BPCE Assurances IARD, sollicite le remboursement de la franchise de 750 € restant à la charge de la commune.

La commission affaires générales, urbanisme, opération grand site et attractivité en date du 15 septembre 2026, a émis un avis favorable à cette demande de dédommagement.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_193-DE

➢ Demande en réparation – Mur de clôture

Lors de la tempête GORETTI, la chute d'un arbre situé sur une parcelle communale a occasionné des dommages au mur de clôture d'un usager.
Après expertise, le montant des travaux de réparation s'est élevé à 3 506,82 €. La commune, par l'intermédiaire de son assurance, a pris en charge 2 756,82 €, après déduction de la franchise de 750 €.

La Macif a sollicité le remboursement de cette franchise restant à la charge de la commune.
La commission affaires générales, urbanisme, opération grand site et attractivité en date du 15 septembre 2026, a émis un avis favorable à cette demande de dédommagement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les modalités des contrats d'assurances responsabilité civile et dommage aux biens de la commune de La Hague ;

Considérant l'avis favorable de la commission affaires générales, urbanisme, Opération Grand Site et attractivité du 15 septembre 2026 sur les trois demandes de dédommagement précitées ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- De procéder au dédommagement pour un montant de :

  100 € au profit de ACM – Crédit Mutuel ;
  750 € au profit de BCPE IARD ;
  750 € au profit de la MACIF.

- De donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération et de tous les documents y afférents, y compris budgétaires.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_194-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_194

OBJET : VENTE ANCIENNE ÉCOLE DE VAUVILLE ET PRESBYTÈRE DE BEAUMONT-HAGUE : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU BIEN

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_194-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_194

VENTE ANCIENNE ÉCOLE DE VAUVILLE ET PRESBYTÈRE DE BEAUMONT-HAGUE : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU BIEN

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint en charge des affaires générales, de l'urbanisme et des travaux, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Les articles L.2111-1 et L.2111-2 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) définissent les biens du domaine public comme étant ceux qui appartiennent à une personne publique et sont, soit affectés à l'usage direct du public, soit affectés à un service public, pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public.

La procédure comprend deux étapes :

- le bien en question doit d'abord être désaffecté dans les faits ;
- son déclassement doit être formellement prononcé par délibération de l'assemblée de la collectivité territoriale concernée.

L'ancienne école de Vauville et le presbytère de Beaumont-Hague ne sont plus affectés à un usage lié aux activités scolaires et cultuels. Il résulte de ces situations, une désaffectation de fait de ces biens.
Concernant l'ancienne école de Vauville, il convient de recueillir l'avis préalable du Préfet pour procéder à la cession du bien.

Une fois la désaffectation effective, il appartient à la commune de prononcer le déclassement des biens. Le déclassement a pour conséquence de faire sortir le bien du domaine public de la commune et de l'intégrer à son domaine privé.

Cette décision permet ensuite d'envisager la cession des biens.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis du maire délégué de Vauville et de Beaumont-Hague ;

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales, Opération Grand Site et attractivité en date du 15 septembre 2026 ;

Considérant qu'il convient de désaffecter ces deux biens au vu de leur nouvelle destination respective ;

Considérant la procédure de cessions des deux biens précités ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_194-DE

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 61 voix pour
1 abstention

Le conseil municipal

décide

- De constater la désaffectation de l'ancienne école de Vauville à compter de la date de réception de l'accord du Préfet.

- De constater la désaffectation du presbytère de Beaumont-Hague.

- De prononcer leur déclassement du domaine public.

- De les incorporer dans le domaine privé de la commune de La Hague.

- D'autoriser la mise en œuvre des démarches nécessaires à la réalisation de la mise en vente des biens dans le cadre des travaux de la stratégie foncière logements communaux.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_195-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_195

OBJET : CESSION BIEN IMMOBILIER DÉNOMMÉ LA ROCHE DU MARAIS

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_195-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_195

CESSION BIEN IMMOBILIER DÉNOMMÉ LA ROCHE DU MARAIS

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint en charge des affaires générales, de l'urbanisme et des travaux, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Par un arrêt du Conseil d'État en date du 23 juin 2023, la haute juridiction a rejeté le pourvoi en cassation formé par la commune de La Hague pour ne pas être dans l'obligation d'acquérir le bien dénommé La Roche du Marais sis sur la commune déléguée d'Omonville-la-Petite.

L'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes du 18 juin 2021 s'applique et a enjoint à la commune de La Hague d'autoriser son maire, à procéder à la signature d'un acte authentique d'achat avec la SCI La Fosse pour la formalisation de la vente des parcelles cadastrées section B n° 485, 486, 487, 488, 489 et 490 et de l'immeuble constitué par l'hôtel de la Roche du Marais.

Dès lors, par délibération n° 31DL2023-001 en date du 3 octobre 2023, le conseil municipal de la commune de La Hague a autorisé le maire à signer l'acte authentique de vente et tout document y afférent avec la SCI La FOSSE, pour le rachat des parcelles cadastrées section B n° 485, 486, 487, 488, 489 et 490 et de l'immeuble constitué par l'hôtel de La Roche du Marais, pour un montant de 500 000 € net vendeur.

Le 10 avril 2024, la commune a été destinataire d'une lettre d'intention d'un potentiel tiers acquéreur. Ce dernier aurait pu agir en substitution de la commune dans le processus d'achat sous réserve de l'accord du vendeur. Mais ce dernier a refusé la substitution.

Par conséquent, par acte notarié en date du 10 mars 2026, la commune de La Hague a signé l'acte d'achat de l'hôtel pour un montant net vendeur de 500 000 € suivant le descriptif ci-après :

IDENTIFICATION DU BIEN

DESIGNATION

A LA HAGUE (MANCHE) 50440 1 Hameau Les Mesnils, OMONVILLE-LA-PETITE,

Un immeuble à usage d'hôtel comprenant :

- Au sous-sol : dégagements, quatre pièces à usage de réserve, laverie,
- Au rez-de-chaussée : entrée, bureau, deux salles à manger dont une avec un bloc sanitaire comprenant deux WC séparés, cuisine avec remise, magasin, dégagement et quatre chambres avec leurs salles d'eau privatives,

. un logement comprenant : entrée, cuisine, salle à manger, une chambre, salle de douche avec W.C., chaufferie,

- Au premier étage : paliers, salle de soins, douze chambres dont huit chambres avec leurs salles d'eau et WC individuels, deux chambres avec leurs salles de bains et WC individuels et deux chambres avec leurs salles de bains individuelles et deux W.C. séparés sur le palier,
- Au deuxième étage : palier, dégagement, cinq chambres dont deux avec leurs salles de bains et WC individuels, deux W.C. séparés sur le palier.

Combles
Local technique.
Parking et terrain tout autour.

Figurant ainsi au cadastre :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
385	B	485	1 Hameau Les Mesnils	00 ha 04 a 61 ca
385	B	486	Hameau Les Mesnils	00 ha 05 a 11 ca
385	B	487	Hameau Les Mesnils	00 ha 05 a 38 ca
385	B	488	Hameau Les Mesnils	00 ha 05 a 28 ca
385	B	489	Le Clos Riquenot	00 ha 04 a 61 ca
385	B	490	Le Clos Riquenot	00 ha 04 a 32 ca

Total surface : 00 ha 29 a 31 ca

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_195-DE

Le 7 mai 2026, ce potentiel acquéreur a de nouveau manifesté son intention d'acquérir le bien. Ce dernier a continuellement, durant ces 3 dernières années, suivi et manifesté son intérêt pour ce dossier à compter de la condamnation de la commune par le Conseil d'État.

Les divers échanges avec celui-ci ont permis de fixer un prix de vente net vendeur à 510 000 € au profit de la commune. Cette somme représente l'acquisition effectuée par la commune en mars 2026 et les frais notariés en sus.

Il est nécessaire avant toute démarche de cession à ce potentiel acquéreur, de consulter l'exploitant actuel de l'hôtel au titre de son droit de priorité. Suivant la réponse apportée, le processus de vente pourra se poursuivre.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° 31DL2023-001 en date du 3 octobre 2023 ;

Vu l'avis des Domaines ;

Vu l'avis du maire délégué d'Omonville-la-Petite ;

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales, Opération Grand Site et attractivité en date du 15 septembre 2026 ;

Considérant la proposition d'achat de M. Allart de Hées pour procéder à l'acquisition du bien dénommée Hôtel La Roche du Marais sur la commune déléguée d'Omonville-la-Petite ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- D'autoriser madame le maire à céder le bien dénommé Hôtel la Roche du Marais, sis 1 Hameau Les Mesnils, commune déléguée d'Omonville-la-Petite, cadastré 385 B 485, 486, 487, 488, 489 et 490 d'une superficie de 2 931 m², au prix de 510 000 € net vendeur, à M. Allart de Hées, avec faculté de substitution si besoin, sous réserve de la purge du droit de priorité et de la constatation de l'absence de manifestation d'intérêt ou d'offre d'acquisition de l'actuel exploitant.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_195-DE

- De désigner l'étude NAPOLEON pour la rédaction des actes afférents.

- De dire que les frais notariés et de transfert resteront à la charge de l'acquéreur.

- De donner au maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération et de signer tous les documents y afférents.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_196-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_196

OBJET : CESSION PRESBYTÈRE ECULLEVILLE : MISE EN SÉQUESTRE D'UNE SOMME CORRESPONDANT À DES TRAVAUX À RÉALISER

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_196-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_196

CESSION PRESBYTÈRE ECULLEVILLE : MISE EN SÉQUESTRE D'UNE SOMME CORRESPONDANT À DES TRAVAUX À RÉALISER

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint en charge des affaires générales, de l'urbanisme et des travaux, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Pour rappel, la commune a délibéré le 17 novembre 2025 pour acter la cession du bien dénommé presbytère d'Eculleville. Le 24 juin dernier, une délibération a défini le choix de l'acquéreur et stipulé des travaux de séparation de compteurs de fourniture en électricité. En effet, le compteur du cimetière se situe sur l'emprise foncière du presbytère, objet de la vente.

A ce jour, les démarches ont été entreprises auprès du prestataire ENEDIS mais les travaux vont être réalisés après la date de signature de l'acte authentique, prévu dans le compromis de vente.

Afin de sécuriser la cession, il est possible de séquestrer une somme correspondant au montant des travaux de séparation de compteur, qui viendra en déduction du prix de cession. Le séquestre sera libéré conformément aux dispositions de l'acte authentique de vente et sur présentation des justificatifs.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2241-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 32DL2025-008 en date du 17 décembre 2025 décidant le principe de la cession du bien communal dénommé presbytère d'Eculleville ;

Vu la délibération n° DL_2026_140 en date du 24 juin 2026 actant le choix de l'acquéreur pour le bien précité ;

Vu l'avis du maire délégué d'Eculleville ;

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales, Opération Grand Site et attractivité en date du 15 septembre 2026 ;

Considérant que les conditions énumérées dans la délibération DL_2026_140 restent inchangées ;

Considérant que les travaux de déplacement du compteur de fourniture en électricité du cimetière doivent être réalisés après la cession du bien ;

Considérant que le coût estimatif de ces travaux est évalué à 5 000 € TTC, sur la base d'un devis établi par ENEDIS ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_196-DE

Considérant qu'il convient de garantir l'affectation de cette somme au financement des travaux précités et de prévoir, dans l'acte de vente, la mise sous séquestre auprès de l'étude NAPOLEON ;

Considérant que le montant effectivement séquestré sera de 5 000 €, prélevé sur le prix de cession, le solde du prix, soit 5 000 €, étant versé à la commune selon les modalités prévues dans l'acte authentique ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- De fixer à 5 000 € TTC la somme correspondant aux travaux de déplacement du compteur du cimetière de la commune déléguée d'Eculleville, actuellement situé dans l'emprise foncière du presbytère d'Eculleville, en cours de cession.

- De dire que cette somme sera prélevée sur le prix de cession et fera l'objet d'un séquestre auprès de l'étude NAPOLEON chargée de la vente, selon les modalités qui seront précisées dans l'acte authentique.

- D'autoriser le maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous les documents afférents à la réalisation de la cession et à la mise en œuvre du séquestre.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_197-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_197

OBJET : LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE DÉVOIEMENT D'UNE SECTION D'UN CHEMIN RURAL POUR TRAVAUX COMMUNE DÉLÉGUÉE D'OMONVILLE-LA-ROGUE

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_197-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_197

LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE DÉVOIEMENT D'UNE SECTION D'UN CHEMIN RURAL POUR TRAVAUX COMMUNE DÉLÉGUÉE D'OMONVILLE-LA-ROGUE

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint en charge des affaires générales, de l'urbanisme et des travaux, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le projet d'extension de la carrière implique une évolution du tracé du chemin communal situé au-dessus du site. Une enquête publique est prévue afin de permettre le déclassement de la section de chemin abandonnée, sa mise à bail au bénéfice de la carrière, ainsi que le reclassement de la partie correspondant au nouveau tracé.

La commune prépare un dossier de travaux sur chemins ruraux avec dévoiement d'une section du chemin et abandon de la partie entre la carrière et les deux parcelles d'extension est une bonne solution.

Une enquête publique est nécessaire pour à la fois déclasser et louer la section abandonnée et reclasser la partie du nouveau tracé.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu Le Code rural, et notamment son article L.161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R.141-4 à R.141-10 ;

Considérant qu'une enquête publique doit être organisée conformément aux dispositions des articles R.141-4 à R.141-10 du Code de la voirie routière ;

Considérant les travaux de voirie à venir pour le dévoiement dudit chemin situé entre l'actuelle exploitation et les terrains permettant l'extension de cette dernière ;

Considérant l'abandon d'une partie du chemin et la nécessité de réaliser une enquête publique pour à la fois déclasser et louer la section abandonnée et reclasser la partie du nouveau tracé ;

- - - - - - - - - -

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_197-DE

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- De lancer la procédure de dévoiement d'une section du chemin et abandon de la partie entre la carrière et les deux parcelles d'extension prévue par l'article L.161-10 du Code rural afin de déclasser et louer la section abandonnée et reclasser la partie du nouveau tracé.

- De demander à madame le maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

- Le cas échéant, de lancer les travaux de dévoiement afférents à ce chemin après enquête publique précitée.

- De donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération.

- D'autoriser le maire à signer tous les documents y afférents.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_198-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_198

OBJET : STRATÉGIE FONCIÈRE : CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'URVILLE-NACQUEVILLE : VENTE DE LA PARCELLE AC 126 AU PROFIT DE LA SA HLM DU COTENTIN

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_198-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_198

STRATÉGIE FONCIÈRE : CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'URVILLE-NACQUEVILLE : VENTE DE LA PARCELLE AC 126 AU PROFIT DE LA SA HLM DU COTENTIN

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjointe au développement durable, au logement et à l'habitat, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Pour mémoire, la commune est exemptée du quota de 20 % de logements sociaux jusqu'en 2028. Après cette période, l'État pourrait demander un rythme de rattrapage de l'ordre de 15 % sur les 206 logements manquants, soit 31 logements à construire sur 3 ans (de 2029 à 2031).
Sur la période triennale suivante (2032-2034), 25 % de logements seraient demandés sur un total de logements sociaux dont nous ne connaissons pas le nombre actuellement. En effet, il faudra prendre en compte les logements sociaux qui auront été construits. A noter que pour être comptabilisés, les logements sociaux doivent être "mis en service". La comptabilisation a lieu au 1er janvier de l'année qui suit.

La commune de La Hague doit disposer d'un total de 994 logements sociaux sur son territoire pour atteindre l'objectif de la loi Solidarité et renouvellement Urbain (SRU).

Actuellement le parc de logements sociaux sur le territoire s'élève à 788, le nombre de logements sociaux manquants s'élève quant à lui à 206 logements.
La projection effectuée par les services de la commune tend vers cet objectif de construction de 206 logements.

Par délibération du 3 février 2026, les élus du conseil municipal ont validé l'attribution de plusieurs projets de construction de logements sociaux sur le territoire. Il s'agit, soit de programmes de production neuve de logements soit de programmes d'acquisition-amélioration.

Afin que les bailleurs sociaux déposent leurs dossiers « d'aide à la pierre[1] » pour l'année 2026 à l'agglomération Le Cotentin, il convient de délibérer pour chaque projet. C'est pourquoi des rencontres se sont tenues avec les bailleurs sociaux et les élus afin de conforter les informations en notre possession : nombre de logements, de commerce le cas échéant, année de programmation, typologies de logement, modèle financier proposé …

Il est à noter que pour chaque projet de constructions, la commune de La Hague est associée de l'esquisse à la livraison.

La parcelle AC 126 sur la commune d'Urville-Nacqueville a été attribuée à la SA HLM du Cotentin.

1 Pour les projets situés sur le territoire communautaire, les dossiers doivent être instruits l'Agglomération du Cotentin afin d'obtenir les cofinancements locaux et la décision d'agrément.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_198-DE

L'estimation du service du Domaine est de 88 000 €.

Le modèle financier proposé consiste en une acquisition du terrain par le bailleur social à l'euro symbolique.
La vente d'un terrain municipal à l'euro symbolique est possible, et reste soumise à certaines conditions. Les collectivités territoriales ne peuvent pas céder un bien en-dessous de sa valeur vénale (c'est-à-dire sa valeur marchande) en raison du principe interdisant les libéralités. Cependant, il existe des exceptions. La vente doit être justifiée par des motifs d'intérêt général et comporter des contreparties suffisantes.
Dans notre cas, la cession du terrain sert à un projet d'utilité publique et l'acheteur s'engage à réaliser des aménagements bénéfiques pour la collectivité avec la construction de logements sociaux, la vente à l'euro symbolique peut donc être envisagée, d'autant que l'obligation de construction pèse sur notre collectivité et sur la démographie de notre territoire.

Le projet consiste en la construction de 6 logements en R+1 de type T3 dont 3 logements au rez de chaussée pour des personnes à mobilité réduite.
L'année prévisionnelle de livraison est 2028.

Par ailleurs ce terrain n'étant pas clôturé, il peut être considéré comme faisant partie du domaine public. Il convient donc de procéder à sa désaffectation et de prononcer son déclassement.

En effet, les articles L.2111-1 et L.2111-2 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) définissent les biens du domaine public comme étant ceux qui appartiennent à une personne publique et sont, soit affectés à l'usage direct du public, soit affectés à un service public, pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public.
La procédure comprend deux étapes :

- le bien en question doit d'abord être désaffecté dans les faits ;
- son déclassement doit être formellement prononcé par délibération de l'assemblée de la collectivité territoriale concernée.

Ce terrain n'étant plus affecté au domaine public, il résulte une désaffectation de fait de ce bien. Une fois la désaffectation effective, il appartient à la commune de prononcer le déclassement du bien. Le déclassement a pour conséquence de faire sortir le bien du domaine public de la commune et de l'intégrer à son domaine privé.

Cette décision permet ensuite d'envisager la cession du terrain.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.302-5 à L.302-9-2 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée relative à la solidarité et au renouvellement urbain et notamment son article 55 ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_198-DE

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n° 2026-38 du 29 janvier 2026 fixant la liste des communes exemptées de l'application des dispositions de l'article L. 302-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation en application du III du même article au titre de la période triennale 2026 à 2028 ;

Vu le Programme Local de l'Habitat 2022-2027 de l'agglomération Le Cotentin ;

Vu la politique d'aide en faveur du logement social de l'agglomération Le Cotentin ;

Vu délibération n° DL_2026024 du 03 février 2026 relative à l'appel à projets auprès des bailleurs sociaux. Délibération d'intention pour l'attribution des terrains et réhabilitations ;

Vu les avis du service du Domaine du 21 janvier 2026 ;

Vu l'avis favorable du maire délégué ;

Considérant l'obligation d'atteindre une proportion minimale de logements sociaux équivalent à 20 % sur le territoire de La Hague ;

Considérant l'avis favorable des commissions affaires générales, Opération Grand Site et Travaux du 15 septembre 2026 et travaux, habitat, logement du 22 septembre 2026 ;

Considérant la volonté de la commune de piloter la démarche auprès des bailleurs sociaux sélectionnés, afin de s'assurer que la production de logement sociaux est conforme aux obligations réglementaires tout en répondant aux besoins du territoire ;

Considérant l'opportunité globale de ce projet pouvant répondre à de nouveaux besoins ;

Considérant qu'il convient de désaffecter ce bien au vu de sa nouvelle destination ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 61 voix pour
1 conseiller ne prend pas part au vote

Le conseil municipal

décide

- De donner son accord à la cession, à la SA HLM du Cotentin dont le siège social se situe 17 rue Guillaume FOUACE, à Cherbourg-en-Cotentin, de la parcelle AC 126 sur la commune déléguée d'Urville-Nacqueville, aux conditions précitées et à l'euro symbolique.

- De dire que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_198-DE

- De dire que les crédits correspondants seront imputés sur le budget principal 2027.
- De constater la désaffectation de la parcelle AC 126 située à Urville-Nacqueville.
- De prononcer son déclassement du domaine public.
- De l'incorporer dans le domaine privé de la commune de La Hague.
- D'autoriser la mise en œuvre des démarches nécessaires à la réalisation de la mise en vente de ce bien.
- D'autoriser le maire à signer tous les documents y afférents.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_199-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_199

OBJET : STRATÉGIE FONCIÈRE : RÉHABILITATION DES LOGEMENTS DU PRESBYTÈRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE GRÉVILLE-HAGUE EN LOGEMENTS SOCIAUX : MODÈLE FINANCIER

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_199-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_199

STRATÉGIE FONCIÈRE : RÉHABILITATION DES LOGEMENTS DU PRESBYTÈRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE GRÉVILLE-HAGUE EN LOGEMENTS SOCIAUX : MODÈLE FINANCIER

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjointe au développement durable, au logement et à l'habitat, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Pour mémoire, la commune est exemptée du quota de 20% de logements sociaux jusqu'en 2028. Après cette période, l'État pourrait demander un rythme de rattrapage de l'ordre de 15% sur les 206 logements manquants, soit 31 logements à construire sur 3 ans (de 2029 à 2031).
Sur la période triennale suivante (2032-2034), 25% de logements seraient demandés sur un total de logements sociaux dont nous ne connaissons pas le nombre actuellement. En effet, il faudra prendre en compte les logements sociaux qui auront été construits. A noter que pour être comptabilisés, les logements sociaux doivent être "mis en service". La comptabilisation a lieu au 1er janvier de l'année qui suit.
La commune de La Hague doit disposer d'un total de 994 logements sociaux sur son territoire pour atteindre l'objectif de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

Actuellement le parc de logements sociaux sur le territoire s'élève à 788, le nombre de logements sociaux manquants s'élève quant à lui à 206 logements.
La projection effectuée par les services de la commune tend vers cet objectif de construction de 206 logements.

Par délibération du 3 février 2026, les élus du conseil municipal ont validé l'attribution de plusieurs projets de construction de logements sociaux sur le territoire. Il s'agit, soit de programmes de production neuve de logements soit de programmes d'acquisition-amélioration.

Afin que les bailleurs sociaux déposent leurs dossiers « d'aide à la pierre[1] » pour l'année 2026 à l'agglomération Le Cotentin, il convient de délibérer pour chaque projet. C'est pourquoi des rencontres se sont tenues avec les bailleurs sociaux et les élus afin de conforter les informations en notre possession : nombre de logements, de commerce le cas échéant, année de programmation, typologies de logement, modèle financier proposé …

Il est à noter que pour chaque projet de constructions, la commune de La Hague est associée de l'esquisse à la livraison des logements.

L'ancien presbytère est situé sur la parcelle 558 sis 2bis, 2 ter et 2 quater route des falaises à sur la commune déléguée de Gréville-Hague. Ce projet a été attribué à l'Office Public Presqu'île Habitat.

1 Pour les projets situés sur le territoire communautaire, les dossiers doivent être instruits l'Agglomération du Cotentin afin d'obtenir les cofinancements locaux et la décision d'agrément.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_199-DE

L’estimation du service du Domaine est de 186 000 €.

Le modèle financier proposé consiste en un bail à réhabilitation. Il s’agit d’un contrat par lequel le preneur s'engage à réaliser des travaux d'amélioration sur l'immeuble du bailleur et à le conserver en bon état d'entretien en vue de louer cet immeuble à usage d'habitation pendant la durée du bail. Il est conclu pour une durée minimale de 12 ans. Aucune durée maximale n'est imposée, mais elle ne saurait être supérieure à 99 ans. Le bailleur a obligation de réaliser les travaux dans un délai déterminé. Le prix du bail peut être constitué par l’apport en nature des travaux d’amélioration réalisés.
La commune reste propriétaire du bâtiment.
Le bail comportera une servitude de passage pour les services municipaux et le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PMMS) de l’école.

Les modalités du bail n’ont pas encore été fixées, c’est pourquoi une nouvelle délibération sera soumise lors d’un prochain conseil municipal afin de valider les obligations et les devoirs des deux parties.

Le projet consiste en la réhabilitation des 3 logements en R+1 de type T3. L’année prévisionnelle de livraison est 2029.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.252-1 à L.252-6 et L.302-5 à L.302-9-2. ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée relative à la solidarité et au renouvellement urbain et notamment son article 55 ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n° 2026-38 du 29 janvier 2026 fixant la liste des communes exemptées de l'application des dispositions de l'article L. 302-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation en application du III du même article au titre de la période triennale 2026 à 2028 ;

Vu le Programme Local de l'Habitat 2022-2027 de l’agglomération Le Cotentin ;

Vu la politique d'aide en faveur du logement social de l’agglomération Le Cotentin ;

Vu délibération n° DL_2026024 du 03 février 2026 relative à l’appel à projets auprès des bailleurs sociaux. Délibération d’intention pour l’attribution des terrains et réhabilitations ;

Vu les avis du service du Domaine du 8 octobre 2026 ;

Vu l’avis favorable du bureau municipal du 26 août 2026 ;

Considérant l’obligation d'atteindre une proportion minimale de logements sociaux équivalent à 20% sur le territoire de La Hague ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_199-DE

Considérant l'avis favorable des commissions Affaires générales-OGS-Travaux du 15 septembre 2026 et Travaux-Habitat-Logement du 22 septembre 2026 ;

Considérant la volonté de la commune de piloter la démarche auprès des bailleurs sociaux sélectionnés, afin de s'assurer que la production de logement sociaux est conforme aux obligations réglementaires tout en répondant aux besoins du territoire ;

Considérant l'opportunité globale de ce projet pouvant répondre à de nouveaux besoins ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- De donner son accord de conclure un bail à réhabilitation avec Presqu'île Habitat, dont le siège social se situe 1 rue de Nancy, à Cherbourg-en-Cotentin, de la parcelle 041 cadastrée section AB 716, aux conditions précitées.

- D'autoriser le maire à signer tous les documents y afférents.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_201-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_201

OBJET : VENTE PAR ADJUDICATION D'UNE PELLE MÉCANIQUE

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_201-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_201

VENTE PAR ADJUDICATION D'UNE PELLE MÉCANIQUE

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint aux Finances, à la commande publique, et aux systèmes d'information, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Une collectivité territoriale peut être amenée à céder un bien mobilier pour diverses raisons : évolution de ses besoins, nécessité de remplacement, contraintes financières, etc.

La mise en œuvre d'un processus de vente doit permettre d'atteindre simultanément plusieurs objectifs de natures différentes :

- Respecter les modalités juridiques qui sécurisent la démarche,
- Optimiser le prix de vente par respect du devoir de bonne gestion et par souci d'efficacité budgétaire,
- S'inscrire dans une démarche de transparence et d'éco-responsabilité qui sont devenus des objectifs politiques majeurs.

L'adjudication permet cela en accordant l'accès à tous pour acquérir divers biens de la collectivité qui ne servent plus le service public.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs à la gestion et à la cession des biens du domaine privé communal ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'avis de la commission finances, commande publique, systèmes d'informations et ressources humaines en date du 29 septembre 2026 ;

Considérant que la commune est propriétaire d'une pelle excavatrice hydraulique, sur pneumatiques, de marque DOOSAN, modèle DX 140 W, n° de série 50707, année de 2011 acquise le 24 février 2011, inscrite à l'inventaire communal sous le numéro 16236 ;

Considérant que ce matériel relève du domaine privé de la commune ;

Considérant que ce matériel n'est plus affecté à un service public et ne présente plus d'utilité pour les services techniques, en raison de sa non utilisation ;

Considérant qu'une procédure de vente par adjudication a été organisée du 14 février 2026 au 15 avril 2026 ;

Considérant que cette procédure s'est révélée infructueuse sur le lot n°15 relatif à la pelle mécanique, aucune offre n'ayant été présentée ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_201-DE

Considérant qu'une seconde procédure d'adjudication a été organisée entre le 30 juillet 2026 et le 8 septembre 2026 ;

Considérant la proposition d'acquisition présentée par ESSA'Z Trading LTD, représentée par Essa KHAN en date du 4 septembre 2026 pour un montant de 27 000 € ;

Considérant que ce montant est cohérent avec la valeur du bien estimée à 19 000 € et qu'il est supérieur au prix plancher fixé par la délibération n°DL_2026-023 du 3 février 2026 ;

Considérant que la cession de ce bien ne porte pas atteinte aux intérêts de la commune ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- Constater les procédures d'adjudication organisées du 14 février 2026 au 15 avril 2026 puis du 30 juillet 2026 au 8 septembre 2026.
- Décider de procéder à la vente de la pelle mécanique de marque DOOSAN, modèle DX 140W, n° de série 50707, année de 2011 dans l'état où elle se trouve.
- Approuver la cession au profit de ESSA'Z Trading LTD, représentée par Essa KHAN pour un montant de 27 000 € net.
- Préciser que les frais liés à l'enlèvement, au transport et aux formalités éventuelles seront à la charge de l'acquéreur.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.
- Dire que la recette correspondante sera imputée au budget communal.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_202-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_202

OBJET : ADHÉSION A LA PLATEFORME AGORASTORE POUR LA VENTE AUX ENCHÈRES DE BIENS COMMUNAUX

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_202-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_202

ADHÉSION A LA PLATEFORME AGORASTORE POUR LA VENTE AUX ENCHÈRES DE BIENS COMMUNAUX

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint aux Finances, à la commande publique, et aux systèmes d'information, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion de son patrimoine mobilier, la commune de La Hague est régulièrement amenée à céder des biens devenus inutiles à l'exercice de ses missions (véhicules, matériels techniques, mobilier, équipements divers, etc.).

À ce jour, ces cessions sont réalisées selon des modalités qui mobilisent fortement les services et dont la diffusion demeure principalement limitée au territoire communal.

Afin de simplifier ces procédures, d'améliorer la valorisation des biens réformés et de renforcer la transparence des ventes, il est proposé d'adhérer à la plateforme spécialisée AGORASTORE, dédiée aux ventes aux enchères des biens des collectivités publiques et de l'Etat.

Les tarifs :

Frais Vendeur

	PRIX H.T
FRAIS DE MISE EN PLACE DU BACK OFFICE VENDEUR	200€
FORMATION INITIALE A DISTANCE AU BACK OFFICE VENDEUR	200€
FRAIS VENDEURS SUR LE PRIX FINAL DE VENTE	0%

Frais Acheteurs

	PRIX H.T
FRAIS ACHETEURS SUR LE PRIX FINAL DE VENTE	15%
FRAIS DE DOSSIER ACHETEURS ET UNITAIRES POUR LA VENTE DE VEHICULES ET D'EQUIPEMENTS	10€ A 500€*

Cette adhésion répond à plusieurs objectifs :

- fluidifier les procédures de cession des biens mobiliers ;
- améliorer la gestion du parc matériel en facilitant la sortie des biens devenus inutiles ;
- assurer une publicité plus large et plus transparente des ventes ;
- optimiser les recettes issues des cessions grâce au mécanisme des enchères publiques ;
- réduire les contraintes administratives pesant sur les services.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_202-DE

Une ouverture nationale des ventes qui ne pénalise pas les habitants :

L'un des principaux changements réside dans la publicité des ventes.
Les biens seront désormais accessibles à l'ensemble des acheteurs potentiels sur le territoire national et non plus uniquement aux personnes ayant connaissance des ventes organisées localement.
Cette évolution ne doit toutefois pas être perçue comme une perte d'accès pour les habitants ou les agents de la collectivité.

Au contraire, la commune s'engage à maintenir une information de proximité en assurant, dès la mise en ligne de chaque vente :

- une communication sur le site internet de la commune ;
- une diffusion sur les réseaux sociaux de la collectivité ;
- toute autre communication habituelle permettant d'informer les habitants et les agents.

Ainsi, les administrés conserveront pleinement la possibilité de participer aux enchères dans les mêmes conditions que tout autre acquéreur, tout en bénéficiant d'une meilleure information sur les ventes en cours.

Afin d'assurer une gestion décentralisée et réactive, les services référents disposeront chacun d'un accès sécurisé à la plateforme.
Chaque référent sera chargé notamment de :

- d'identifier les biens à réformer ;
- créer les annonces relatives aux biens de son service ;
- définir la durée des enchères ;
- fixer les mises à prix lorsque la valeur estimée du bien est inférieure à 4 600 €, conformément aux règles applicables en matière de cession des biens mobiliers ;
- rédiger les décisions du maire, issues de sa délégation en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, actant les ventes aux attributaires.

Lorsque la fixation d'un prix plancher sera jugée nécessaire afin de préserver les intérêts patrimoniaux de la collectivité, celui-ci fera l'objet d'une information préalable auprès de la commission municipale compétente.
Cette organisation permettra de rapprocher la décision du service gestionnaire tout en conservant un contrôle politique sur les ventes les plus sensibles.
A noter que les biens à vendre d'une valeur supérieure à 4 600 € feront nécessairement l'objet d'une mise à prix et d'une attribution validée par délibération du conseil municipal.

<u>Sécurisation juridique des cessions :</u>
Les biens concernés appartiennent au domaine privé de la commune dès lors qu'ils ont été régulièrement réformés et qu'ils ne sont plus affectés à une mission de service public.
Leur cession relève des règles de gestion du patrimoine communal et doit respecter les principes généraux de transparence, d'égalité entre les candidats et de bonne gestion des deniers publics.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_202-DE

Le recours à une plateforme spécialisée répond pleinement à ces exigences en assurant :

- une publicité adaptée ;
- une mise en concurrence ouverte ;
- une traçabilité intégrale des enchères ;
- une sécurisation des opérations de vente.

Pour les biens dont la valeur unitaire est inférieure à 4 600 €, la fixation du prix de départ pourra être assurée par les services référents, sous le contrôle de leur direction.
Les biens présentant une valeur particulière continueront à faire l'objet des décisions nécessaires des instances compétentes, conformément aux règles applicables.

Gestion comptable et patrimoniale :
À l'issue de chaque vente, AGORASTORE transmettra les informations nécessaires à la collectivité.

La direction des finances, juridique et commande publique, procédera alors :

- à l'émission du titre de recettes correspondant au montant de l'enchère remportée ;
- aux opérations de sortie du bien de l'inventaire et du patrimoine de la collectivité ;
- au suivi comptable de la cession.

Après règlement de la créance, l'acquéreur pourra récupérer le bien dans les conditions fixées par la collectivité.

L'adhésion à AGORASTORE permettra :

- une gestion plus efficiente du patrimoine mobilier communal ;
- une simplification des procédures administratives de cession ;
- une meilleure valorisation financière des biens réformés ;
- une totale transparence des ventes grâce au recours aux enchères publiques ;
- une réduction des délais de traitement des dossiers ;
- une traçabilité complète des opérations réalisées.

L'adhésion à AGORASTORE constitue un levier de modernisation de la gestion patrimoniale de la Commune. Elle permet de concilier efficacité administrative, sécurité juridique, transparence des cessions et optimisation des recettes, tout en garantissant que les habitants de La Hague demeurent pleinement informés et puissent participer aux ventes dans les mêmes conditions que tout autre acquéreur.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 2121-29, relatif à la compétence générale du conseil municipal pour régler les affaires de la commune ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2241-1, relatif à la gestion des biens communaux et aux opérations portant sur ceux-ci ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), notamment ses articles L.2211-1 et L.2221-1, relatifs respectivement au domaine privé des personnes publiques et aux modalités de gestion des biens relevant du domaine privé ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_202-DE

Vu la délibération n° DL_2026_050, en date du 8 avril 2026, donnant délégation au maire en vertu de l'article L.2122-2 10° du Code général des collectivités territoriales pour décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 € ;

Vu le projet de contrat-cadre de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne proposé par la société AGORASTORE, annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission finances, commande publique, systèmes d'informations et ressources humaines en date du 29 septembre 2026 ;

Considérant que la commune dispose de biens mobiliers devenus inutiles, obsolètes, inadaptés à ses besoins ou dont le maintien dans le patrimoine communal n'est plus justifié ;

Considérant qu'il convient, dans un objectif de bonne gestion et de valorisation du patrimoine communal, de favoriser la cession de ces biens dans des conditions permettant d'assurer leur visibilité auprès d'un nombre élargi d'acquéreurs potentiels ;

Considérant que la plateforme AGORASTORE permet aux collectivités territoriales de proposer leurs biens à la vente aux enchères en ligne et de bénéficier d'une diffusion des offres auprès d'un public élargi ;

Considérant que le recours à une plateforme de vente en ligne permet notamment de fluidifier les procédures de cession, d'améliorer la valorisation des biens communaux et de faciliter leur sortie de l'inventaire communal ;

Considérant que les biens proposés à la vente seront préalablement identifiés et réformés selon les procédures internes de la commune et que leur cession interviendra dans le respect des règles applicables à la domanialité publique et à la gestion du patrimoine communal ;

Considérant que les modalités de fonctionnement de la plateforme, les conditions financières et les prestations proposées sont définies dans le contrat-cadre de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne conclu avec la société AGORASTORE ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'autoriser l'adhésion de la commune à la plateforme AGORASTORE et de permettre la mise en vente des biens mobiliers communaux réformés par l'intermédiaire de celle-ci ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 52 voix pour
2 voix contre
8 abstentions

Le conseil municipal

décide

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_202-DE

- De valider l'adhésion de la commune de La Hague à la plateforme AGORASTORE, moyennant la somme de 400 € pour 4 ans.

- D'autoriser le maire à signer le contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne joint en annexe à la présente délibération ainsi que tous les documents y afférents.

- De valider l'organisation interne permettant à chaque direction concernée de gérer les ventes relevant de son périmètre.

- De confirmer le principe d'une communication systématique supplémentaire auprès des habitants et des agents lors de chaque mise en ligne d'une vente, sur nos propres supports.

- De charger les services de mettre en œuvre cette nouvelle organisation afin d'améliorer la gestion du patrimoine mobilier communal.

- De dire que les recettes issues de ces ventes seront imputées sur les budgets correspondants.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
14 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_203-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_203

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_203-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_203

BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint aux Finances, à la commande publique, et aux systèmes d'information, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal de la collectivité ;

Vu les délibérations n° DL_2026-022 en date du 3 février 2026 portant adoption du Budget Primitif de l'exercice 2026, n° DL_2026-108 en date du 24 juin 2026 portant adoption du budget supplémentaire de la commune ;

Vu l'avis de la commission finances, commande publique, systèmes d'informations et ressources humaines en date du 29 septembre 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits de chapitre à chapitre au budget principal, afin de couvrir de nouvelles dépenses et d'ajuster les prévisions de recettes en cours d'exercice ;

Considérant que la présente décision modificative respecte les principes d'équilibre réel et de sincérité budgétaire par section, conformément aux tableaux explicatifs annexés à la présente délibération ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 49 voix pour
13 abstentions

Le conseil municipal

décide

- D'adopter la décision modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2026 de la commune de La Hague, s'équilibrant en dépenses et en recettes telles que figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_203-DE

- D'autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_204-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_204

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_204-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_204

ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - BUDGET PRINCIPAL

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint aux Finances, à la commande publique, et aux systèmes d'information, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

L'admission en non-valeur constitue une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour objet d'apurer les comptes de la collectivité des créances dont le recouvrement est devenu impossible ou dont les perspectives de recouvrement sont insuffisantes pour justifier la poursuite des diligences.

Cette procédure ne vaut toutefois pas extinction de la dette et ne libère pas le débiteur de son obligation de paiement. En conséquence, le comptable public conserve la possibilité de reprendre les poursuites si la situation du débiteur évolue favorablement et que le recouvrement redevient possible.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal de la collectivité ;

Vu l'état des créances irrécouvrables présenté et certifié par le comptable public en date du 3 février 2026, d'un montant total de 3 717, 69 €, se décomposant comme suit :

- Sommes proposées en admission en non-valeur : 1 165,33 €
- Sommes correspondant à des créances éteintes : 2 552,36 €

Vu l'avis de la commission finances, commande publique, systèmes d'informations et ressources humaines en date du 29 septembre 2026 ;

Considérant que pour les admissions en non-valeur, le comptable public a apporté la preuve qu'il a fait toutes les diligences nécessaires sans pouvoir parvenir au recouvrement (insolvabilité des débiteurs, disparitions sans adresse connue) ;

Considérant que l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui n'éteint pas la dette, les poursuites pouvant reprendre en cas de retour à meilleure fortune du débiteur ;

Considérant que pour les créances éteintes, les procédures de recouvrement sont définitivement closes à la suite d'une décision de justice (notamment des jugements de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif ou des dossiers de surendettement clôturés) ; que ces créances doivent être définitivement annulées ;

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de l'exercice en cours ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_204-DE

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- D'approuver l'état des créances irrécouvrables présenté par le Comptable Public annexé à la présente délibération.

- D'autoriser l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant total de 1 165,33 € (mille cent soixante cinq euros et trente-trois centimes). Les crédits correspondants seront imputés au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » du budget principal.

- D'autoriser la constatation des créances éteintes pour un montant total de 2 552,36 € (deux mille cinq cent cinquante deux euros et trente-six centimes). Les crédits correspondants seront imputés au compte 6542 « Créances éteintes » du budget principal.

- Dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

- D'autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_205-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_205

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_205-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_205

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint aux ressources humaines, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique. La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, (besoins occasionnels ou saisonniers, emplois de contractuels, emplois à temps non complet).

Le principe veut que les créations de postes fassent l'objet d'un appel à candidatures. En cas d'absence de candidat titulaire, la collectivité peut procéder au recrutement de non titulaires sur le fondement de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

I. CRÉATION DE POSTES PERMANENTS

Création de quatre postes permanents comme suite à la réussite au concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe :
Il convient de créer quatre postes permanents à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, comme suite à la réussite au concours de quatre agents sur les postes suivants :

- Chargé(e) de la gestion des biens communaux au sein du service domanialité et urbanisme,
- Chargé(e) des hébergements touristiques et locaux professionnels au sein du service domanialité et urbanisme,
- Chargé(e) des marchés publics au sein du service juridique et commande publique,
- Gestionnaire paie carrière retraite au sein de la direction des ressources humaines.

La suppression des anciens postes interviendra lors d'un prochain conseil, après avis du comité social territorial.

Création d'un poste permanent comme suite à réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe :
Il convient de créer un poste permanent à temps complet, sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, suite à la réussite à l'examen professionnel d'un agent au sein de la direction des relais de proximité sur le poste d'agent de relais n° 2.

La suppression de l'ancien poste interviendra lors d'un prochain conseil, après avis du comité social territorial.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_205-DE

Augmentation du temps de travail de trois agents permanents chargés de la propreté des locaux au sein du service citoyenneté :
Dans le cadre de la réorganisation de la répartition des heures de travail au sein du service citoyenneté et afin de répondre à ses besoins, il est proposé d'augmenter le temps de travail de trois agents chargés de la propreté des locaux comme suit :

Postes à créer	Postes à supprimer
Adjoint technique **34h00/35h00**	Adjoint technique **25h30/35h00**
Adjoint technique **31h00/35h00**	Adjoint technique **22h00/35h00**
Adjoint technique principal de 1ère classe **32h00/35h00**	Adjoint technique principal de 1ère classe **29h15/35h00**

La suppression des postes interviendra lors d'un prochain conseil, après avis du comité social territorial.

Création d'un poste permanent d'agent chargé de la propreté des locaux au sein du service citoyenneté :
A la suite du départ en retraite d'un agent et de la réorganisation de la répartition des heures de travail au sein du service, il est proposé, afin de répondre aux besoins du service, la création d'un poste permanent d'agent chargé de la propreté des locaux, à temps non complet (34h00/35h00), sur le cadre d'emplois des adjoints techniques.

La suppression des postes interviendra lors d'un prochain conseil, après avis du comité social territorial.

Création d'un poste permanent d'agent chargé de la propreté des locaux au sein du service citoyenneté :
A la suite du décès d'un agent il est proposé, afin de répondre aux besoins du service, la création d'un poste permanent d'agent chargé de la propreté des locaux, à temps complet, sur le cadre d'emplois des adjoints techniques.

La suppression des postes interviendra lors d'un prochain conseil, après avis du comité social territorial.

Création d'un poste permanent d'agent chargé de la propreté des locaux au sein du service citoyenneté :
A la suite du départ en retraite d'un agent et de la réorganisation de la répartition des heures de travail au sein du service, il est proposé, afin de répondre aux besoins du service, la création d'un poste permanent d'agent chargé de la propreté des locaux, à temps complet, sur le cadre d'emplois des adjoints techniques.

La suppression des postes interviendra lors d'un prochain conseil, après avis du comité social territorial.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_205-DE

Création de deux postes permanents de secrétaire de mairies déléguées au sein du service citoyenneté :
A la suite de la mutation et du départ à la retraite de deux agents, et afin de répondre aux besoins du service, il est proposé de créer deux postes permanents de secrétaire de mairies déléguées, à temps complet, sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs.

La suppression des postes interviendra lors d'un prochain conseil, après avis du comité social territorial.

Création d'un poste permanent de technicien informatique coordinateur support et gestion de parc au sein de la direction des systèmes d'information :
Le poste de technicien informatique coordinateur support et gestion de parc, actuellement occupé par un agent contractuel, doit faire l'objet d'un appel à candidatures. Pour ce faire, il est proposé de créer un poste permanent, à temps complet, sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
Il est précisé que l'emploi pourra également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8.

La suppression des postes interviendra lors d'un prochain conseil, après avis du comité social territorial.

Création d'un poste permanent de technicien informatique système au sein de la direction des systèmes d'information :
Le poste de technicien informatique système, actuellement occupé par un agent contractuel, doit faire l'objet d'un appel à candidatures. Pour ce faire, il est proposé de créer un poste permanent, à temps complet, sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
Il est précisé que l'emploi pourra également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8.

La suppression des postes interviendra lors d'un prochain conseil, après avis du comité social territorial.

Création d'un poste permanent de technicien informatique réseau au sein de la direction des systèmes d'information :
Le poste de technicien informatique réseau, actuellement occupé par un agent contractuel, doit faire l'objet d'un appel à candidatures. Pour ce faire, il est proposé de créer un poste permanent, à temps complet, sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
Il est précisé que l'emploi pourra également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8.

La suppression des postes interviendra lors d'un prochain conseil, après avis du comité social territorial.

Création d'un poste permanent d'agent d'entretien en production au sein de la direction restauration collective :
A la suite du départ à la retraite d'un agent, et afin de répondre aux besoins du service, il est proposé de créer un poste permanent d'agent d'entretien en production, à temps complet, sur le cadre d'emplois des adjoints technique et des agents de maîtrise.

La suppression des postes interviendra lors d'un prochain conseil, après avis du comité social territorial.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_205-DE

Création d'un poste permanent de régisseur d'infrastructures locatives au sein du service domanialité et urbanisme :
Afin de répondre aux besoins du service, il est proposé de créer un poste permanent de régisseur d'infrastructures locatives à temps non complet (10h00/35h00), sur le cadre d'emplois des adjoints techniques.

La suppression des postes interviendra lors d'un prochain conseil, après avis du comité social territorial.

Création d'un poste permanent de directeur maintenance et régie au sein de la direction du pôle technique :
A la suite de la demande de disponibilité d'un agent, et afin de répondre aux besoins du service, il est proposé de créer un poste permanent de directeur maintenance et régie, à temps complet, sur les cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens territoriaux.
Il est précisé que l'emploi pourra également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8.

La suppression des postes interviendra lors d'un prochain conseil, après avis du comité social territorial.

Création d'un poste permanent d'assistant de gestion administrative au sein du service parc matériel et véhicules :
Afin de répondre aux besoins du service, il est proposé de créer un poste permanent d'assistant de gestion administrative, à temps complet, sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

La suppression des postes interviendra lors d'un prochain conseil, après avis du comité social territorial.

Création d'un poste permanent d'agent de relais au sein de la direction des relais de proximité :
A la suite du départ à la retraite d'un agent, et afin de répondre aux besoins du service, il est proposé de créer un poste permanent d'agent de relais, à temps complet, sur les cadres d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise territoriaux.

La suppression des postes interviendra lors d'un prochain conseil, après avis du comité social territorial.

Création d'un poste permanent de chargé d'opération bâtiment au sein de la direction Patrimoine et aménagement du territoire :
A la suite de la démission d'un agent, et afin de répondre aux besoins du service, il est proposé de créer un poste permanent de chargé d'opération bâtiment, à temps complet, sur les cadres d'emplois des agents de maîtrise et des techniciens territoriaux.
Il est précisé que l'emploi pourra également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8.

La suppression des postes interviendra lors d'un prochain conseil, après avis du comité social territorial.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_205-DE

Création d'un poste permanent d'agent de restauration et de propreté au sein de la direction éducation, enfance et jeunesse :
A la suite du départ à la retraite d'un agent, et afin de répondre aux besoins du service, il est proposé de créer un poste permanent d'agent de restauration et de propreté, à temps non complet (25h30/35h00), sur les cadres d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise territoriaux.

La suppression des postes interviendra lors d'un prochain conseil, après avis du comité social territorial.

Création d'un poste permanent d'agent de restauration, d'entretien et d'accompagnement dans les transports scolaires au sein de la direction éducation, enfance et jeunesse :
A la suite du départ à la retraite d'un agent, et afin de répondre aux besoins du service, il est proposé de créer un poste permanent d'agent de restauration, de propreté et d'accompagnement dans les transports scolaires, à temps non complet (33h30/35h00), sur les cadres d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise territoriaux.

La suppression des postes interviendra lors d'un prochain conseil, après avis du comité social territorial.

Création d'un poste permanent de responsable du service des établissements patrimoniaux au sein de la direction des affaires culturelles :
A la suite de la demande de disponibilité d'un agent, et afin de répondre aux besoins du service, il est proposé de créer un poste permanent de responsable du service des établissements patrimoniaux, à temps complet, sur les cadres d'emplois des attachés et des attachés de conservation du patrimoine territoriaux.
Il est précisé que l'emploi pourra également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8.

La suppression des postes interviendra lors d'un prochain conseil, après avis du comité social territorial.

II CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS

Création de 4 postes d'agents recenseurs pour le service citoyenneté :
La commune de La Hague doit procéder au recensement de la population en janvier et février 2027.
Pour répondre à ce besoin il est nécessaire de créer quatre postes non permanents d'agents recenseurs en accroissement temporaire d'activité.
Ces agents seront rémunérés sur le grade d'adjoint administratif au 1er échelon pour l'équivalent d'un mois de travail à temps complet couvrant la période du 8 janvier au 22 février 2027.
Les agents recevront une rémunération forfaitaire de 32 € pour chacune des 2 formations et un remboursement des frais de déplacement pour l'utilisation de leur véhicule personnel.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_205-DE

Création d'un poste non permanent de secrétaire de mairies déléguées au sein du service Citoyenneté :
Afin de répondre aux besoins du service, il est proposé de créer un poste non permanent de secrétaire de mairies déléguées, en accroissement temporaire d'activité, sur le grade d'adjoint administratif, à temps complet, sur une durée d'un an, soit du 9 octobre 2026 au 8 octobre 2027.

La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut correspondant au 1er échelon du grade.

Création d'un poste non permanent de menuisier au sein de la direction maintenance et régie :
Afin de répondre aux besoins du service, il est proposé de créer un poste non permanent de menuisier, en accroissement temporaire d'activité, sur le grade d'adjoint technique, à temps complet, sur une durée de six mois, soit du 1er janvier au 30 juin 2027.

La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut correspondant au 1er échelon du grade.

Renouvellement d'un contrat de projet - Poste non permanent de chargé(e) d'études patrimoniales et paysages :
Un poste non permanent de chargé(e) d'études patrimoniales en contrat de projet, à temps complet, a été créé en conseil municipal du 1er juillet 2024, sur une durée de 12 mois. Ce dernier a fait l'objet d'une prolongation d'un an en conseil municipal du 14 octobre 2025.
Il est proposé de renouveler le contrat de projet, sur une durée d'un an, à compter du 1er décembre 2026.
Ce poste non permanent sera créé sur le fondement de l'article L.332-24 du Code général de la fonction publique « pour mener à bien un projet ou une opération identifiée » sur le grade d'ingénieur, à temps complet, sur une durée de 12 mois.

Création d'un poste non permanent de gestionnaire administratif DRH au sein de la direction des ressources humaines :
Afin de répondre aux besoins du service, il est proposé de créer un poste non permanent de gestionnaire administratif DRH, en accroissement temporaire d'activité, sur le grade d'adjoint administratif, à temps complet, sur une durée de neuf mois.

La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut correspondant au 1er échelon du grade.

Création d'un poste non permanent de gestionnaire administratif gestion comptable au sein de la direction finances – juridiques commande publique :
Afin de répondre aux besoins du service, il est proposé de créer un poste non permanent de gestionnaire administratif gestion comptable, en accroissement temporaire d'activité, sur le grade d'adjoint administratif, à temps complet, sur une durée quatre mois.

La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut correspondant au 1er échelon du grade.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_205-DE

Création d'un poste non permanent d'assistant de gestion administrative au sein du service établissements patrimoniaux :
Afin de répondre aux besoins du service, il est proposé de créer un poste non permanent d'assistant de gestion administrative, en accroissement temporaire d'activité, sur le grade d'adjoint administratif, à temps non complet (17h30), sur une durée six mois, du 5 janvier au 4 juillet 2027.

La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut correspondant au 1er échelon du grade.

Création d'un poste non permanent d'ATSEM au sein de la direction éducation :
Lors du conseil municipal du 27 mai 2026 a été créé, sous réserve de l'organisation de la rentrée, un poste d'agent de restauration et de propreté au grade d'adjoint technique à hauteur de 20h00/35h00. Cependant le besoin identité par le service est revu à la baisse.
Afin de répondre aux besoins du service, il est proposé de supprimer le poste créé au conseil municipal du 27 mai 2026, et de créer un poste non permanent d'ATSEM, en accroissement temporaire d'activité, sur le grade d'ATSEM principal de 2ème classe, à temps non complet 15h00/35h00 pour la période du 18 octobre 2026 au 02 juillet 2027.

Création d'un poste non permanent d'économe de flux au sein de la direction maintenance et régie :
Afin de répondre aux besoins du service, il est proposé de créer un poste non permanent, d'économe de flux, en accroissement temporaire d'activité, à temps complet, sur le grade de technicien, sur une durée d'un an.

La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut correspondant au 1er échelon du grade.

La suppression des postes interviendra lors d'un prochain conseil, après avis du comité social territorial.

La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut correspondant au 1er échelon du grade.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu les avis du Comité Social Territorial ;

Vu l'avis de la commission finances - commande publique, systèmes d'informations et Ressources Humaines du 29 septembre 2026 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de procéder à la création et à la fermeture des emplois au sein de la collectivité ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_205-DE

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal par délibération du 24 juin 2026 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de procéder à la création et à la fermeture des emplois au sein de la collectivité ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 61 voix pour
1 abstention

Le conseil municipal

décide

- De créer les postes permanents et non permanents proposés.

- Les dépenses afférentes seront prévues au chapitre 12 du budget.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_206-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_206

OBJET : CONVENTIONS RELATIVES AU TRANSFERT DES DROITS À CONGÉS DES AGENTS BÉNÉFICIAIRES D'UN COMPTE EPARGNES TEMPS (CET)

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_206-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_206

CONVENTIONS RELATIVES AU TRANSFERT DES DROITS À CONGÉS DES AGENTS BÉNÉFICIAIRES D'UN COMPTE EPARGNES TEMPS (CET)

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint aux ressources humaines, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le Compte Épargne Temps (CET) permet aux agents publics de capitaliser des jours de congés non pris afin de les utiliser ultérieurement sous différentes formes : congés, indemnisation, ou alimentation d'un plan de retraite.

L'article 11 du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 prévoit que, les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au Compte Épargne-temps de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au Compte Épargne-temps ;

Vu le décret n°2024-15 du 9 janvier 2024 portant modification du Compte Épargne-temps dans la Fonction Publique Territoriales ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2024 pris pour l'application de l'article 7-1 du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 41DL2016-010 du conseil municipal du 16 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la commission finances, commande publique, systèmes d'informations et ressources humaines du 29 septembre 2026 ;

Considérant la récente demande formulée par la trésorerie de Cherbourg-en-Cotentin de délibérer pour donner autorisation à madame le maire de signer les conventions de monétisation des jours compilés sur les CET dans le cadre d'une mobilité externe vers une autre collectivité ou un établissement public ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_206-DE

Le conseil municipal

décide

- D'autoriser madame le maire à signer, au nom de la commune, toutes les conventions relatives aux modalités financières de transfert des droits inscrits sur un Compte Épargne Temps (CET) d'un agent de la collectivité, dans le cadre d'une mobilité vers une autre collectivité ou un établissement public durant toute la durée de son mandat.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_207-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_207

OBJET : REMBOURSEMENT FORFAITAIRE FRAIS DE DÉPLACEMENTS, DE MISSIONS, STAGES OU PRÉPARATION AUX CONCOURS ET EXAMENS

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_207-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_207

REMBOURSEMENT FORFAITAIRE FRAIS DE DÉPLACEMENTS, DE MISSIONS, STAGES OU PRÉPARATION AUX CONCOURS ET EXAMENS

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint aux ressources humaines, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

L'arrêté du 20 septembre 2023 publié au JO du 21 septembre modifie l'arrêté du 3 juillet 2006. Ce dernier fixait les taux des indemnités de mission, prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État
En effet, lorsque les agents territoriaux sont amenés à effectuer des déplacements pour les besoins du service, ils peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de la prise en charge de leurs frais de transport et percevoir des indemnités de mission ou de stage destinées à rembourser leurs frais de nourriture et d'hébergement.
Les taux maximums de remboursement forfaitaire sont fixés à :

- Frais de repas : 20 €
- Taux de base frais d'hébergement, incluant le petit-déjeuner, en métropole : 90 €
- Taux de base frais d'hébergement en outre-mer : 120 €
- Taux de base des frais d'hébergement, pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite : 150 €

Concernant les déplacements temporaires sur Paris, grandes villes et communes de la métropole du grand Paris, le remboursement se fera sur la présentation d'un justificatif et dans la limite la dépense réellement engagée :

- Taux de base frais d'hébergement, incluant le petit-déjeuner dans les grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris : 120 €
- Taux de base frais d'hébergement à Paris : 140 €

Concernant les frais de repas liés aux préparations concours et examens, le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacements liés aux préparations aux examens et aux concours.
Les frais de déplacement sont pris en charge par la collectivité dans la limite suivante :

- 15 allers/retours (résidence familiale, lieu de préparation) maximum dans une année civile indemnisés sur la base du tarif de transport SNCF 2ème classe.
- Indemnités de repas : 50 % du tarif de remboursement des frais de repas en vigueur.
- **Concernant les frais de repas pour les préparations concours et examens, le forfait est modifié et passe de 7,50 € à 10 € par repas.**

Conformément à l'article 7-1 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics, si l'assemblée délibérante souhaite appliquer ces nouveaux montants plafonds pour les frais d'hébergement, une nouvelle délibération est nécessaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_207-DE

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L723-1 ;

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics ;

Vu l'avis de la commission finances, commande publique, systèmes d'informations et ressources humaines du 29 septembre 2026 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les taux de remboursement forfaitaire applicable pour les frais de déplacements de missions ou stages ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- De modifier le règlement des frais de déplacements en conséquence.

- De prévoir les crédits budgétaires correspondants.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_208-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_208

OBJET : CONVENTION AVEC LE COTENTIN POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉLÈVES SCOLARISÉS EN PRIMAIRE (ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÈMENTAIRES)

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_208-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_208

CONVENTION AVEC LE COTENTIN POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉLÈVES SCOLARISÉS EN PRIMAIRE (ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÈMENTAIRES)

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjointe à l'éducation, à l'enfance, la petite enfance et la restauration collective, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La communauté d'agglomération Le Cotentin est compétente pour organiser les services réguliers de transport public de personnes, y compris le transport scolaire.

Les communes ou groupements de communes, participent à hauteur de 50 % du coût du transport scolaire.

La convention pour la participation aux frais de transport des élèves scolarisés en primaire (écoles élémentaires et maternelles) entre la communauté d'agglomération Le Cotentin et la commune de La Hague, pour l'année scolaire 2026-2027, indique le coût de la prise en charge par la collectivité, à hauteur de 50 %, soit 90 449,10 € HT (cf. Tableau ci-dessous).

La convention entre en vigueur le 1er septembre 2026 pour une durée de deux ans, renouvelable tacitement sans limitation de durée.
L'agglomération Le Cotentin a proposé à la commune de La Hague de faire un comptage en juin 2026 pour connaître le besoin de service sur la ligne LH03A.

A la rentrée 2026, seuls 18 élèves sont inscrits sur les lignes LH03A et LH07N ; cet effectif d'usagers peut être transporté dans un même car, aussi la Communauté d'agglomération Le Cotentin souhaite regrouper les 2 lignes desservant aujourd'hui ce secteur, après accord des élus de La Hague.

Pour préciser :

* La ligne LH03A part d'Omonville-la-Rogue et récupère les enfants aux différents arrêts pour les déposer ensuite au périscolaire d'Omonville-la-Rogue.

* La ligne LH07N prend en charge les élèves au périscolaire d'Omonville-la-Rogue pour les déposer à l'école de Gréville-Hague. Elle récupère ensuite les élèves de Gréville-Hague pour les déposer à l'école d'Omonville-la-Rogue.

Avant d'arrêter cette décision de regroupement, les élus de La Hague souhaitent engager une démarche de consultation des familles du secteur .

Libellé des circuits	Coût de prise en charge par la collectivité (50 %)
Navette Gréville - Omonville (LH07N)	5 326,30 € HT
Navette Vauville -Acqueville (LH06N)	14 364,70 € HT
Navette Biville - Vasteville (LH08N)	13 132,70 € HT
Navette Vauville – Beaumont-Hague (LH01A)	15 464,40 € HT

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_208-DE

Navette Digulleville – Omonville (LH03A)	13 876,80 € HT
Navette La Pointe (Auderville – St Germain-des-Vaux) (LH02A)	13 084,40 € HT
Navette Acqueville – Vasteville (LH04A)	15 199,80 € HT
Total	**90 449,10 € HT**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission enfance, petite enfance, éducation, jeunesse et restauration collective du 10 septembre 2026 ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 61 voix pour
1 abstention

Le conseil municipal

décide

- D'autoriser l'organisation d'une démarche participative associant les familles concernées et les acteurs de la communauté éducative par l'impact du regroupement des deux lignes en une en janvier ou septembre 2027.
- D'autoriser madame le maire à signer la convention avec la communauté d'agglomération Le Cotentin et tout document y afférent.
- De verser la somme de 90 449,10 € HT pour la participation de la commune pour l'année 2026-2027.
- De procéder aux paiements des titres émis par la communauté d'agglomération Le Cotentin à l'attention de la commune de La Hague pour la participation aux frais de transports scolaires.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_209-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_209

OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITÉ

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_209-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_209

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITÉ

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjointe à l'éducation, à l'enfance, la petite enfance et la restauration collective, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Il convient de solliciter une participation financière auprès des communes de résidence des élèves scolarisés sur la commune de La Hague, domiciliés hors de La Hague.

Ces frais sont dus à partir du moment où la commune d'origine a explicitement autorisé une dérogation. Sans autorisation préalable de celle-ci, la commune d'origine reste libre de participer ou non à ces frais de scolarité.

Pour ce faire, il est proposé d'effectuer le calcul par rapport au coût moyen départemental communiqué annuellement par les services de l'État à la commune et de l'indice INSEE des prix à la consommation (hors tabac) de l'ensemble des ménages.

Les frais de scolarité sont différents pour les écoles élémentaires et maternelles :

- Elève en école élémentaire : 577,32 €
- Elève en école maternelle : 971,72 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.212-8 et R.212-23 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la réponse ministérielle publiée au Journal Officiel du Sénat du 7 mai 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission enfance, petite enfance, éducation, jeunesse et restauration collective du 10 septembre 2026 ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- De solliciter une participation financière auprès des communes de résidence des élèves scolarisés sur la commune de La Hague, domiciliés en dehors de La Hague.
- De définir le montant de la participation, à partir du coût moyen départemental et de l'indice INSEE des prix à la consommation (hors tabac) des ménages, révisable chaque année.
- D'inscrire les recettes au budget 2026.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_209-DE

- D’autoriser madame le maire à engager toutes démarches nécessaires auprès des communes de résidence et à signer tous les documents y afférents.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_210-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_210

OBJET : MISE A DISPOSITION DES VÉHICULES MINIBUS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES ASSOCIATIONS ENFANCE-JEUNESSE

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_210-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_210

MISE A DISPOSITION DES VÉHICULES MINIBUS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES ASSOCIATIONS ENFANCE-JEUNESSE

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjointe à l'éducation, à l'enfance, la petite enfance et la restauration collective, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La commune de La Hague porte un projet éducatif ambitieux et plus globalement d'attractivité du territoire, qui se traduit par une offre d'accueils périscolaires de qualité, au service des enfants et des familles.

Par délibération n° 87DL2018-005 du 20 septembre 2018, le conseil municipal a autorisé la mise à disposition de trois véhicules minibus de la commune de La Hague auprès des associations de jeunesse, dans les conditions fixées par les conventions de mise à disposition.

Depuis lors, la commune de La Hague a acquis un quatrième minibus, réceptionné en juillet 2026.

Afin d'intégrer ce nouveau véhicule au dispositif existant et de permettre sa mise à disposition auprès des associations, il convient d'actualiser la délibération initiale.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la mise à disposition de quatre minibus de la commune de La Hague, équipés des éléments de sécurité indispensables, auprès des associations Enfance-Jeunesse, selon les conditions définies dans les conventions de mise à disposition des véhicules.

Chaque convention définit précisément les modalités et responsabilités respectives de la commune, comme celles des associations bénéficiaires.

Les déplacements supérieurs à 100 km de La Hague doivent impérativement être soumis à l'avis de la commission enfance, petite enfance, éducation, jeunesse et restauration collective.

Vu la délibération n°87DL2018-005 du 20 septembre 2018 ;

Vu l'avis favorable de la commission enfance, petite enfance, éducation, jeunesse et restauration collective du 10 septembre 2026 ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_210-DE

- D’autoriser la mise à disposition, aux associations de jeunesse, des véhicules de type « Renault trafic – 9 places », selon les conditions fixées dans les conventions de mise à disposition des véhicules.

- D’autoriser madame le maire à signer les conventions encadrant ces mises à disposition et tous les documents y afférents.

- D’abroger la délibération n° 87DL2018-005 du 20 septembre 2018 et d’y substituer celle-ci.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_211-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_211

OBJET : MISE À DISPOSITION D'UN VÉHICULE DE LA COLLECTIVITÉ À L'ASSOCIATION HVL

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_211-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_211

MISE À DISPOSITION D'UN VÉHICULE DE LA COLLECTIVITÉ À L'ASSOCIATION HVL

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjointe à l'éducation, à l'enfance, la petite enfance et la restauration collective, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

L'association HVL utilise un véhicule de service de la commune, il convient donc de cadrer les modalités d'utilisation de ce dernier par le biais d'une convention.

Chaque matin, un animateur de l'association HVL prend en charge un véhicule de service à Acqueville. Cette organisation permet, le soir, à un agent de la commune d'utiliser ce même véhicule pour assurer l'accompagnement du transport scolaire au départ de l'école d'Acqueville vers le périscolaire de Biville.

À l'issue du transport, l'accompagnateur peut ainsi reprendre le véhicule afin de regagner l'école d'Acqueville et d'y assurer l'entretien des locaux scolaires.

Aussi, il est proposé de cadrer les modalités d'utilisation de ce véhicule, notamment en terme d'assurance entre l'association et la commune dans le projet de convention joint en annexe.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission « Enfance, Petite Enfance, Education, Jeunesse et Restauration Collective » du 10 septembre 2026 ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- D'autoriser l'association HVL à utiliser un véhicule de la collectivité uniquement pour les trajets Acqueville-Biville.
- D'autoriser Madame le maire à signer la convention encadrant cette mise à disposition et tout document y afférent.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_212-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_212

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION VAST'MAM (« UN MONDE A MA MESURE »)

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_212-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_212

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION VAST'MAM (« UN MONDE A MA MESURE »)

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjointe à l'éducation, à l'enfance, la petite enfance et la restauration collective, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre du projet politique et en tant qu'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant dans le cadre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, la commune de la Hague a pour objectif, depuis plusieurs années, de développer une politique petite enfance sur la commune de la Hague. Il s'agit donc de construire et renforcer le rayonnement et l'attractivité de la commune auprès des familles en proposant des services variés et de qualité qui répondent aux besoins des familles.

Ces besoins évolutifs et très divers, nécessitent pour la collectivité :

- de renforcer l'accueil, l'information, la communication et l'orientation auprès des familles,
- développer des modes d'accueil accessibles et de qualité,
- diversifier les services à partir d'une meilleure mesure des besoins,
- articuler la politique petite enfance à la politique sociale et économique du territoire,
- renforcer le pilotage, l'observation continue et l'analyse des besoins.

Le projet communal de « pôle enfance, famille et animation de la vie locale » est un maillon fort de cette politique petite enfance.

En parallèle de ce projet structurant, les élus ont aussi inscrit dans leur projet, le développement des liens entre la commune et les Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) et un travail sur la question de l'équité entre les MAM qui disposent d'un local communal.

Différents axes de travail sont donc mobilisés depuis 2022 sur la question des MAM afin que puissent être déclinées les solutions opérationnelles conformes aux objectifs portés par les élus et au cadre réglementaire.

C'est dans ce cadre de travail, que s'inscrit la signature d'une première convention de partenariat avec l'association VAST'MAM (« Un monde à ma mesure »), la MAM implantée à Vasteville. Une première étape à la mise en place de ce nouveau schéma partenarial entre la commune de La Hague et les Maisons d'Assistantes Maternelles du territoire.
La MAM VAST'MAM (« Un monde à ma mesure ») est une association qui bénéficie depuis sa création, le 1er septembre 2016, de la location d'un local communal à Vasteville.

Il est aujourd'hui proposé de renouveler la convention d'objectifs et de moyens qui encadre le partenariat entre la commune et la MAM pour une durée de 8 mois, soit jusqu'au 30 avril 2027.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_212-DE

Cela coïncide avec la date de fin de bail de la MAM d'Urville-Nacqueville ce qui permettra de revoir pour ces 2 MAM, bénéficiant d'un local communal, des modalités de contractualisation équivalentes.

Un groupe de travail composé d'élus de la commission Education, enfance, petite enfance et de techniciens a été ainsi réactivé pour travailler sur la question du loyer en respectant un principe d'équité dans la mise à disposition des locaux communaux pour l'ensemble des 3 MAM aujourd'hui bénéficiaires, si ajoute la MAM de Beaumont-Hague.

Le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens sera ensuite proposé à la MAM de Vasteville à compter du 1er mai 2027 ainsi qu'un bail professionnel de 6 ans.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission éducation, enfance, petite enfance, jeunesse ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- D'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre l'association VAST'MAM (« Un monde à ma mesure ») et la commune de La Hague du 01/09/2026 au 30/04/2027.

- D'autoriser madame le maire, à signer la convention et tous les documents y afférents.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_213-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_213

OBJET : ADHÉSION À LA CONVENTION-CADRE D'ADHÉSION AUX MISSIONS FACULTATIVES DU CDG50

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_213-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_213

ADHÉSION À LA CONVENTION-CADRE D'ADHÉSION AUX MISSIONS FACULTATIVES DU CDG50

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint à la citoyenneté, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La commune de La Hague recourt au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche (CDG50), notamment pour ses missions d'aide à l'archivage des archives communales.
Par délibération n° 14DL2023-017 du 3 octobre 2023, le conseil municipal avait autorisé la signature d'une convention pluriannuelle relative au service d'aide à l'archivage.
Le conseil d'administration du CDG50 a adopté le 10 mars 2026 une convention-cadre unique d'accès à ses missions facultatives. Mise en œuvre depuis juin 2026, elle remplace les conventions propres à chaque service et simplifie les démarches administratives.
La convention-cadre ouvre à la commune l'accès aux services d'archivage papier et électronique ainsi qu'à l'aide à la numérisation, sans engagement financier à la seule signature. Chaque intervention reste déclenchée par un formulaire dédié, une qualification préalable du besoin et l'acceptation d'un devis.
Le tarif 2026 de l'archivage papier reste inchangé à 250 € par jour pour une collectivité affiliée. Les tarifs demeurent néanmoins révisables par le CDG50 et seul le tarif en vigueur au moment du devis s'applique.
L'adhésion présente surtout un intérêt fonctionnel :

- numérisation en masse de documents A4 et A3 avec intégration possible dans les logiciels métiers ;
- accompagnement des archives électroniques (arborescences, classement, tableaux de gestion, tri des données et formation) ;
- puis, à compter de la rentrée, archivage électronique définitif mutualisé via SESAME, avec préparation des documents, bordereaux de versement et transfert sécurisé.

Ces services pourront être mobilisés ultérieurement dans le cadre déjà approuvé, sans nouvelle délibération d'adhésion, chaque demande restant soumise à un formulaire, à un devis et aux crédits disponibles.
La convention prend effet à sa signature par les deux parties. Elle est conclue pour la durée du mandat local en cours, jusqu'au terme de la dernière année civile de celui-ci, et peut être renouvelée par avenant pour une année.
À sa prise d'effet, les conventions antérieures couvertes par la convention-cadre seront résiliées. Les engagements financiers déjà conclus, notamment les devis ou lettres de commande validés, continueront toutefois de s'appliquer aux missions en cours.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.452-40 à L.452-48 relatifs aux missions facultatives des centres de gestion ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_213-DE

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG50 du 10 mars 2026 adoptant la convention-cadre unique d'accès aux missions facultatives et autorisant son président à la signer ;

Vu la délibération n° 14DL2023-017 du 3 octobre 2023 relative au service d'aide à l'archivage entre la commune de La Hague et le CDG50 ;

Considérant que le tarif 2026 de l'archivage papier demeure inchangé et que la convention-cadre ouvre, sans coût à la seule adhésion, l'accès à la numérisation, à l'archivage électronique et, à terme, au système d'archivage électronique mutualisé SESAME ;

Considérant que ce cadre unique simplifie la mobilisation ultérieure de ces missions, chaque prestation restant conditionnée par un formulaire dédié, une qualification préalable et l'acceptation d'un devis ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- D'adhérer à la convention-cadre d'adhésion aux missions facultatives du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche.

- D'autoriser madame le maire à signer la convention, jointe en annexe à la présente délibération, et tous les documents y afférents.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
14 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_214-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_214

OBJET : ALLOCATION DE VÉTÉRANCE 2025 DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (SPV) DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_214-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_214

ALLOCATION DE VÉTÉRANCE 2025 DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (SPV) DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint à la citoyenneté, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Depuis la départementalisation des services d'incendie et de secours, les collectivités peuvent verser, sous certaines conditions, aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV) une allocation de vétérance. C'est le cas de la commune et auparavant de la communauté de communes de la Hague (CCH) qui, depuis 1998, la versent aux SPV.
Lors du mandat 2008-2014, l'élu référent avait souhaité qu'une réflexion soit menée afin de transférer cette dépense au service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Il s'avère que le versement de cette allocation répond à un cadre juridique spécifique.
Ainsi, une étude avait été menée dans le but de distinguer les modalités d'attribution de cette allocation et ainsi déterminer quels sont les établissements publics ou collectivités compétents pour son versement.
A la suite de cette étude, les élus ont décidé de verser la part variable aux sapeurs-pompiers volontaires qui ont :

- Cessé leur activité avant le 1er janvier 2004,
- Effectué 20 ans de service (ou 15 ans pour les SPV inaptes),
- Atteint l'âge de 55 ans.

Cette décision est toujours en vigueur.

Afin d'être équitable, les élus ont souhaité que chaque sapeur-pompier reçoive la même somme, part SDIS et part communale comprises, soit 1 800 € au total. Ainsi, chaque année, le SDIS est contacté afin de connaître le montant de la part forfaitaire par sapeur-pompier volontaire. La commune vient compléter cette somme afin d'atteindre la somme de 1 800 € pour les SPV.

Par ailleurs, le conjoint survivant ne bénéficiant pas de la part forfaitaire versée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), les élus ont décidé de maintenir les montants alloués précédemment même si la date de cessation est supérieure au 1er janvier 1998.

Le calcul et les montants afférents à cette allocation figurent dans le tableau ci-dessous. L'allocation est calculée sur l'année N-1.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_214-DE

Grade	Date d'incorporation	Date Cessation	Temps	Motif Départ	Part forfaitaire SDIS	Part variable commune	Total 1 800 € maxi
Adjudant-chef	12/03/1971	14/04/1997	26	inaptitude	777,60 €	1 022,40 €	**1 800,00 €**
Caporal-chef	01/01/1976	02/01/1996	20	inaptitude	583,20 €	1 216,80 €	**1 800,00 €**
				Sous total	**1 360,80 €**	**2 239,20 €**	
Chef de Corps	01/09/1961	09/10/1998	37	NC	0,00 €	442,80 €	442,80 €
Caporal	03/05/1980	27/04/1998	17	NC	0,00 €	437,00 €	437,00 €
				Sous total	**879,80 €**		
NC = Non concerné				**TOTAUX**	**3 119,00 €**		

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers, modifiée par la loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
Vu le décret n° 99-709 du 3 août 1999 modifié relatif à l'allocation de vétérance et à l'allocation de réversion du sapeur-pompier volontaire ;

Vu le décret n° 2009-1224 du 13 octobre 2009 portant diverses dispositions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la délibération n° 75DL2013-042 du 11 octobre 2013 relative à l'allocation de vétérance ;

Considérant que la commune de La Hague a souhaité contribuer à l'effort de financement de l'allocation de vétérance et ainsi pérenniser l'allocation communale de vétérance versée aux anciens sapeurs-pompiers volontaires, ou à leurs veuves, en retraite avant le 1er janvier 2004 ;

Considérant que les sapeurs-pompiers volontaires, en retraite avant le 1er janvier 2004, perçoivent de droit la part forfaitaire par le SDIS et la part variable, correspondant à l'allocation communale, si la commune le décide ;

Considérant l'avis favorable de la commission citoyenneté, cadre de vie et développement du 1er juillet 2026 ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_214-DE

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- De verser les montants relatifs à ces allocations retracées dans le tableau ci-dessus.

- De dire que les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2026.

- D'autoriser madame le maire à déposer toutes autorisations administratives nécessaires pour le paiement de ces dépenses et signer tous les documents y afférents.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire



Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_215-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_215

OBJET : DONATION D'ÉCHARPE TRICOLORE AUX ANCIENS ÉLUS DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_215-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_215

DONATION D'ÉCHARPE TRICOLORE AUX ANCIENS ÉLUS DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint à la citoyenneté, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

A la suite du renouvellement de mandat, madame le maire a souhaité que les services de la commune effectuent une recherche juridique sur la possibilité d'effectuer un don d'écharpe tricolore à destination des anciens élus (adjoint au maire ou maire délégué).
Il ressort de l'analyse juridique que la conservation matérielle, dans un cadre strictement privé et non ostentatoire, d'une écharpe tricolore par un ancien élu ne ressort pas, en elle-même, comme interdite ou pénalement réprimée par les textes analysés ; ainsi :

- L'écharpe tricolore de maire ou d'adjoint est un signe distinctif réglementé de l'autorité publique municipale, au sens des dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et de la doctrine pénale relative à l'article 433-14 du Code pénal (usurpation de signes réservés à l'autorité publique).
- Les textes ne prévoient aucune base légale spécifique qui autoriserait un ancien élu à continuer à porter cette écharpe après la fin de son mandat ; le port est réservé aux élus en exercice et dans des hypothèses limitativement définies par l'article D. 2122-4 du CGCT.
- En revanche, ils ne prévoient pas non plus d'obligation expresse de restitution ni d'incrimination visant la simple conservation matérielle de l'écharpe dans un cadre strictement privé, sans usage ni présentation comme signe d'autorité.

En conséquence :

- La conservation de l'écharpe par un ancien élu, à titre de souvenir et dans la sphère privée, n'apparaît pas, au vu des textes et de la doctrine fournis, comme illicite en elle-même.
- En revanche, le port ou l'usage public de cette écharpe par un ancien élu, en dehors de tout exercice de fonctions et sans habilitation actuelle, est de nature à tomber sous le coup des infractions d'usurpation de signes réservés à l'autorité publique (C. pénal., art. 433-14 et, le cas échéant, R. 643-1), faute de base légale l'y autorisant.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article D. 2122-4 ;

Vu le Code pénal ;

Considérant que la conservation matérielle, dans un cadre strictement privé et non ostentatoire, d'une écharpe tricolore par un ancien élu ne ressort pas, en elle-même, comme interdite ou pénalement réprimée par les textes ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_215-DE

Considérant qu'il s'agit d'une reconnaissance des services rendus à la collectivité pour ces anciens élus ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 59 voix pour
2 abstentions
1 conseiller ne prend pas part au vote

Le conseil municipal

décide

- D'accepter le don d'écharpes tricolores aux anciens élus selon les modalités précitées en matière d'usage.

- D'autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_216-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_216

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE – PARCOURS « DANS LES PAS DE JEAN-FRANÇOIS MILLET (1814-1875) » ENTRE LE MUSÉE THOMAS HENRY DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LA MAISON NATALE JEAN-FRANÇOIS MILLET

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_216-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_216

CONVENTION DE PARTENARIAT D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE – PARCOURS « DANS LES PAS DE JEAN-FRANÇOIS MILLET (1814-1875) » ENTRE LE MUSÉE THOMAS HENRY DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LA MAISON NATALE JEAN-FRANÇOIS MILLET

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjointe à la Culture, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Jean-François Millet (1814-1875) est l'unique peintre natif de La Manche connu dans le monde entier et présent dans de grandes collections américaines et asiatiques.

L'oeuvre de Millet est constituée de croquis, dessins et peintures représentant des scènes paysannes ainsi que son pays natal.
Le département de la Manche a restauré et aménagé dans le milieu des années 90 la maison natale du peintre, située au Hameau Gruchy à Gréville-Hague afin qu'elle devienne un lieu de mémoire, de découverte patrimoniale est un outil de développement touristique de La Hague.

Le musée des beaux-arts Thomas Henry, situé à Cherbourg-en-Cotentin, détient une collection d'œuvres originales du peintre Jean-François Millet.
En raison de la complémentarité des collections respectives des deux musées et de ce qu'ils proposent aux visiteurs autour de la figure du peintre Jean-François Millet, il est envisagé de créer un parcours de visite à destination des publics scolaires. Ce parcours d'Education Artistique et Culturelle (EAC) entend favoriser l'itinérance des scolaires entre les deux sites et offrir une lecture transversale de l'oeuvre du "peintre paysan" à compter de la rentrée de septembre 2026.

Ce partenariat entre les villes de Cherbourg-en-Cotentin et La Hague, gestionnaires des deux musées, vise ainsi à enrichir l'offre culturelle locale, favoriser la transversalité des collections d'art et patrimoniale, tout en facilitant l'accès à ce patrimoine majeur du territoire. Il est proposé pour 1 an, reconductible 3 fois par tacite reconduction.

Le musée Thomas Henry et la maison natale Jean-François Millet proposent chacun un parcours de visite intégrant les deux musées dans leur offre à destination des écoles, notamment dans leurs catalogues pédagogiques respectifs.

Il est proposé d'appliquer les conditions tarifaires respectives de chaque musée. Les publics scolaires et leurs accompagnateurs sont accueillis gratuitement au musée Thomas Henry.
La maison natale Jean-François Millet applique sa politique tarifaire :

- Les publics scolaires de La Hague et leurs accompagnateurs sont accueillis gratuitement ;
- Les publics scolaires hors Hague et leurs accompagnateurs sont accueillis selon la politique tarifaire en vigueur.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_216-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable de la commission culture – géoparc - sport en date du 22 juin 2026 ;

Considérant le souhait de la collectivité de favoriser le rayonnement du Tourp, maison de La Hague ;

Considérant le souhait de la collectivité de rendre Le Tourp, maison de La Hague accessible au plus grand nombre ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- D'accepter la convention de partenariat avec le Musée Thomas Henry.

- D'autoriser madame le maire à signer tous les documents afférents à cette convention de partenariat.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_217-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_217

OBJET : SERVICE ÉCOLE DES ARTS VIVANTS : CONVENTION DE PARTENARIAT ÉCOLE DES ARTS VIVANTS – ASSOCIATION MÉDICO-SOCIAL DE LA HAGUE POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP 2026-2027

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_217-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_217

SERVICE ÉCOLE DES ARTS VIVANTS : CONVENTION DE PARTENARIAT ÉCOLE DES ARTS VIVANTS – ASSOCIATION MÉDICO-SOCIAL DE LA HAGUE POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP 2026-2027

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjointe à la Culture, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

L'Ecole des Arts Vivants de La Hague accueille au sein de son « Pôle handicap » les personnes en situation de handicap de l'Association Médico-Sociale de La Hague (AMSH), qui regroupe le Foyer d'accueil de jour Pierre Alain, le Foyer de vie « Les Fontaines », la maison des « Fontaines » et l'ESAT Jacques Prévert.

Dans le cadre de sa politique culturelle favorisant l'accès de tous les publics, la Commune de la Hague souhaite reconduire son partenariat avec l'Association Médico-Sociale de la Hague (AMSH).

Ce projet d'intervention pédagogique et artistique permet d'accueillir des adultes en situation de handicap au sein de l'École des Arts Vivants de la Hague pour des ateliers de pratiques musicales collectives adaptées.

Cette convention fixe les engagements respectifs de la commune et de l'AMSH dans le cadre de la mise en œuvre du projet pédagogique de l'année 2026-2027.
Elle a pour objet de fixer les modalités du partenariat qui se concrétise par des actions à réaliser, des engagements, des moyens mis en œuvre.

Par la présente, les parties s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique sous-cité et les moyens nécessaires à sa bonne exécution :

- Initier et faire découvrir le jeu et le son des instruments.
- Favoriser le travail en groupe, l'écoute collective et la création musicale.
- Aboutir à au moins une représentation sur scène au cours de l'année.

Quatre ateliers sont proposés de façon hebdomadaire pour les usagers des foyers du 8 septembre 2026 au 27 juin 2027 : le mardi de 14h30 à 15h45, de 16h00 à 17h00 et de 17h00 à 18h00 et le mercredi de 10h00 à 11h30.

Dans le cadre de son programme de mandat, la commune s'engage à agir sur le handicap et entend ainsi mobiliser pour ce projet un enseignant spécialisé pour les interventions auprès des personnes en situation de handicap. La commune s'engage à mettre à disposition les salles de pratiques musicales nécessaires à la réalisation des séances en bon état de marche, ainsi que l'accès aux instruments présents.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_217-DE

L'AMSH s'engage, de son côté, à mobiliser pour ce projet un ou plusieurs éducateurs adultes chargés de l'accompagnement des usagers avant, durant et après la séance.

Il est proposé de reconduire le tarif de 58 €/élève pour l'année 2026-2027.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable de la commission culture-géoparc-sport en date du 22 juin 2026 ;

Considérant la volonté de la commune de La Hague de rendre la culture accessible à tous ;

Considérant la volonté de la commune de La Hague de proposer une offre culturelle adaptée aux personnes en situation de handicap ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 59 voix pour
3 conseillers ne prennent pas part au vote

Le conseil municipal

décide

- D'approuver la convention de partenariat avec l'AMSH.
- D'approuver les tarifs précités.
- D'autoriser madame le maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette convention.
- D'inscrire les recettes sur le budget 2026.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_218-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_218

OBJET : MISE À JOUR DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) POUR LA BILLETTERIE EN LIGNE DE PRESTATIONS TOURISTIQUES POUR LE TOURP, MAISON DE LA HAGUE ET LA MAISON NATALE JEAN-FRANÇOIS MILLET

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_218-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_218

MISE À JOUR DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) POUR LA BILLETTERIE EN LIGNE DE PRESTATIONS TOURISTIQUES POUR LE TOURP, MAISON DE LA HAGUE ET LA MAISON NATALE JEAN-FRANÇOIS MILLET

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjointe à la Culture, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Depuis 2021, le service établissements patrimoniaux propose, pour Le Tourp, maison de La Hague, une billetterie en ligne pour la réservation de billet individuel du parcours-spectacle « Un trésor au bout du monde » et les animations culturelles liées aux expositions présentées.

Comme prévu initialement, il est proposé aujourd'hui d'étendre la billetterie en ligne aux réservations de billet individuel pour les visites et les animations de la Maison natale Jean-François Millet.

Avec la mise en place d'une billetterie en ligne, toute réservation de billet individuel réalisée sur le site internet nécessite le paiement en ligne.
Pour cela, il convient aujourd'hui d'actualiser les conditions générales de ventes de la billetterie en ligne établies en 2021 pour les deux sites patrimoniaux. Ce document obligatoire sera accessible sur les sites internet de chaque équipement et réglementera toute transaction entre Le Tourp, maison de La Hague et ses visiteurs, ainsi qu'entre la Maison natale Jean-François Millet et ses visiteurs.
Il est également proposé de compléter les conditions d'annulation et de remboursements concernant les animations sur les deux sites patrimoniaux.

Les conditions générales de vente définissent l'objet de la commande, les règles générales relatives à la vente de billets en ligne, les conditions d'annulation et de remboursements, ainsi que la réglementation concernant l'usage des données personnelles.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 1229 et 1352-8 du Code civil ;

Vu les articles L.121-20-4 du Code de la consommation ;

Vu la délibération 89DL2021-013 portant sur les conditions générales de vente de la billetterie en ligne pour Le Tourp, maison de La Hague ;

Considérant le besoin de moderniser l'achat des prestations touristiques pour proposer une expérience usagers améliorée ;

Considérant le besoin d'améliorer les conditions de remboursements des prestations touristiques ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_218-DE

Considérant de faciliter la gestion et le suivi des prestations touristiques par des logiciels numériques spécifiques et adaptés ;

Considérant l'avis favorable de la commission culture-géoparc-sport en date du 7 septembre 2026 ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- D'autoriser madame le maire à signer la mise à jour des conditions générales de vente pour la billetterie en ligne de prestations touristiques pour Le Tourp, maison de La Hague et la maison natale Jean-François Millet.

- D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à ces conditions générales de vente.

- D'inscrire les dépenses et les recettes de la billetterie en ligne au budget de la commune.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_219-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_219

OBJET : CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT POUR LE GEOPARC LA HAGUE ENTRE LA COMMUNE DE LA HAGUE ET L'OFFICE DE TOURISME DU COTENTIN

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_219-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_219

CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT POUR LE GEOPARC LA HAGUE ENTRE LA COMMUNE DE LA HAGUE ET L'OFFICE DE TOURISME DU COTENTIN

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjointe à la Culture, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La présente convention établie entre la commune de La Hague et la SPL de développement touristique du Cotentin s'inscrit dans le cadre du Géoparc La Hague, et dans le respect des préoccupations du projet Grand Site de France La Hague et de la destination Cotentin Unique par Nature. Elle fait suite à une première convention cadre de partenariat cosignée en 2022 par la commune de La Hague, la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la SPL de développement touristique du Cotentin, arrivée à échéance le 31 mai 2026.

Cette nouvelle convention vise ainsi à préciser les champs sur lesquels une complémentarité et une synergie sont à trouver entre les deux parties pour que chacune contribue à hauteur de ses compétences au Géoparc La Hague qui arrive aujourd'hui à maturité alors qu'une candidature au label Géoparc mondial UNESCO est actuellement en cours d'instruction. Des conventions spécifiques pourront en découler pour clarifier des engagements dans le cadre d'axes de travail particulier, et leurs modalités financières le cas échéant.

Pour assurer une traduction opérationnelle de la présente convention, et une bonne coordination des acteurs, la SPL de développement touristique du Cotentin s'engage à élaborer chaque année un plan d'actions déclinant les moyens mobilisés sur le périmètre du Géoparc La Hague sur chacun des axes énoncés :

- La Communication
- La promotion touristique régionale, nationale et internationale du label
- La Conception et production de toutes offres de services ou prestations en matière d'interprétation des patrimoines concourant au développement de l'offre et à l'économie touristique sur le territoire
- L'accueil, l'information, le conseil aux visiteurs et la commercialisation de l'offre développée par le Géoparc
- La coordination des acteurs et partenaires d'un tourisme durable au plan territorial, l'animation des réseaux, des labels territoriaux…

Ce plan d'actions annuel sera réalisé en concertation avec la commune de La Hague dans le cadre de groupes de travail thématiques.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° 84DL2021-001 du conseil municipal du 13 avril 2021 relative à l'inscription de la commune de La Hague dans un aménagement équilibré et durable de son territoire, porteur de valeurs et de sens communs ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_219-DE

Vu la délibération n° 89DL2022-006 du conseil municipal du 21 février 2022 relative à la convention entre la commune de La Hague et l'Office de tourisme du Cotentin pour la programmation et la commercialisation de visites commentées sur les patrimoines de La Hague ;

Considérant la volonté de la commune de La Hague de promouvoir son territoire auprès du plus grand nombre ;

Considérant la volonté de la commune de La Hague de valoriser son patrimoine naturel et architectural ;

Considérant l'avis favorable de la commission culture-géoparc-sport en date du 7 septembre 2026 ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 48 voix pour
11 voix contre
3 abstentions

Le conseil municipal

décide

- D'autoriser madame le maire à signer la convention-cadre de partenariat pour le Geoparc La Hague entre la commune de La Hague et l'Office de Tourisme du Cotentin.

- D'autoriser madame le maire à signer tous les documents afférents à cette convention de partenariat.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_220-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_220

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE RÉSEAU ZIGZAG DES MÉDIATHÈQUES DE LA HAGUE ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA MANCHE ET LA COMMUNE DE LA HAGUE 2026-2032

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_220-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_220

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE RÉSEAU ZIGZAG DES MÉDIATHÈQUES DE LA HAGUE ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA MANCHE ET LA COMMUNE DE LA HAGUE 2026-2032

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjointe à la Culture, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La convention de partenariat entre la commune de La Hague et le Département de La Manche pour la gestion de son réseau de lecture publique ZigZag 2021-2026 étant arrivée à son terme, il est proposé de renouveler la convention de partenariat pour la période 2026-2032.

Par le biais de La Bibliothèque Départementale de La Manche, service de la direction de la culture, le département de La Manche a pour mission d'apporter son concours aux communes de la Manche et leurs groupements pour soutenir l'activité de leurs bibliothèques et contribuer au développement de la lecture publique.

Trois orientations stratégiques : « **habiter** », **« apprendre et informer »**, « **coopérer** » ont été inscrites dans *Lecture Manche 2030 : des bibliothèques ouvertes à tous les habitants,* le schéma départemental de lecture publique adopté en juillet 2025, pour développer quatre enjeux prioritaires :
- cultiver l'hospitalité (pour des bibliothèques accueillantes, accessibles et inclusives) ;
- contribuer au développement du territoire (pour des bibliothèques essentielles et durables) ;
- garantir l'accès à l'information et aux savoirs ;
- développer la vie culturelle et artistique tout au long de la vie.

Le Département de la Manche encourage les bibliothèques à inscrire leurs actions dans les enjeux de développement prioritaires exposés dans le schéma départemental de lecture publique 2025-2030. Il les accompagne en proposant des services variés, un suivi personnalisé et un soutien financier des projets éligibles dans le cadre de sa politique territoriale.

La bibliothèque départementale propose ainsi à la commune de La Hague les services suivants :

- Conseils et ingénierie, formation, prêt de documents et desserte, sont gratuits
- Certaines formations co-construites font l'objet d'un financement partagé
- La souscription à l'offre de services en ligne fait l'objet d'une participation annuelle de la commune (0,15€/habitant soit environ 1 800€/an)
- Le coût des actions culturelles programmées par la bibliothèque départementale est partagé

La signature de la présente convention suppose le respect d'engagements minimaux par la commune déclinés selon le nombre d'habitants (cf. article 3.1 de la convention).

Vu le Code général des collectivités territoriales

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_220-DE

Vu la délibération CD.2025-07-04.4-2 du 4 juillet 2025 approuvant le Schéma départemental de développement de la lecture publique 2025-2030 ;

Vu la délibération 89DL2021-009 portant sur une convention de partenariat entre La Hague et la Bibliothèque Départementale de La Manche (BDM) pour la période 2021-2026 ;

Considérant la volonté de la commune de la Hague de poursuivre et renforcer le partenariat initié par les communes historiques de La Hague depuis 2011 avec le Département de la Manche ;

Considérant la dynamique de mise en réseau des médiathèques de La Hague initiée en janvier 2017 ;

Considérant l'avis favorable de la commission culture-géoparc-sport en date du 7 septembre 2026 ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- D'autoriser le maire à signer la convention de partenariat 2026-2032 entre le réseau intégré des bibliothèques et médiathèques de la commune de La Hague et le Département de la Manche - Bibliothèque départementale.

- D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à cette convention.

- D'inscrire les dépenses au budget de la commune.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_221-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_221

OBJET : CONVENTION DE PASSAGE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE LIGNE DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ZA DE LA FOSSE YVON – BEAUMONT-HAGUE - AI41

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_221-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_221

CONVENTION DE PASSAGE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE LIGNE DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ZA DE LA FOSSE YVON – BEAUMONT-HAGUE - AI41

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint en charge des affaires générales, de l'urbanisme et des travaux, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau de distribution électrique, la société INEO est mandatée par le SDEM afin de réaliser des travaux d'extension de réseau ZA de la Fosse Yvon à Beaumont-Hague sur la parcelle ci-dessous :

Commune déléguée	Section	Numéro	Lieu-Dit
Beaumont-Hague	AI	41	La Fosse Yvon

Il est proposé de soumettre au conseil municipal le projet de convention de passage pour les travaux ci-après :

- Pose de 12 ml de réseau électrique basse tension,
- Pose d'un coffret électrique type REMBT en saillie,
- Pose d'une borne de coupure ECP2D.

Le plan des installations projetées, le montage photographique et le projet de convention sont annexés à la présente délibération.

La commission travaux, réunie le 22 septembre 2026, a validé la signature d'une convention de passage pour l'établissement d'une ligne de distribution d'énergie électrique au lieu-dit La Fosse Yvon,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 5211-4-2 ;

Vu le Code civil, notamment les articles 637 à 710 régissant les servitudes ;

Vu l'avis favorable de la commission des travaux, habitat et logement, réunie en date du 22 septembre 2026 ;

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux d'extension de réseau électrique à la Fosse Yvon sur la commune déléguée de Beaumont-Hague ;

- - - - - - - - - -

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_221-DE

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- D'autoriser madame le maire à signer la convention de servitude de passage pour l'extension de réseau électrique à la Fosse Yvon sur la parcelle 41 section AI.

- De donner pouvoir à madame le maire pour signer tous les documents y afférents.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_222-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_222

OBJET : CONVENTION DE PASSAGE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE LIGNE DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ZA DE LA FOSSE YVON – BEAUMONT-HAGUE – AI 45

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_222-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_222

CONVENTION DE PASSAGE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE LIGNE DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ZA DE LA FOSSE YVON – BEAUMONT-HAGUE – AI 45

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint en charge des affaires générales, de l'urbanisme et des travaux, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau de distribution électrique, la société INEO est mandatée par le SDEM afin de réaliser des travaux d'extension de réseau ZA de la Fosse Yvon à Beaumont-Hague sur la parcelle ci-dessous :

Commune déléguée	Section	Numéro	Lieu-Dit
Beaumont-Hague	AI	45	La Fosse Yvon

Il est proposé de soumettre au conseil municipal le projet de convention de passage pour les travaux ci-après :

- Pose de 69 ml de réseau électrique basse tension ;
- Pose d'un raccordement REMBT 6P.

Le plan des installations projetées, le montage photographique et le projet de convention sont annexés à la présente délibération.

La commission travaux, habitat et logement, réunie le 22 septembre 2026, a validé la signature d'une convention de passage pour l'établissement d'une ligne de distribution d'énergie électrique au lieu-dit La Fosse Yvon.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.5211-4-2 ;

Vu le Code civil, notamment les articles 637 à 710 régissant les servitudes ;

Vu l'avis favorable de la commission des travaux, habitat et logement, réunie en date du 22 septembre 2026 ;

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux d'extension de réseau électrique à la Fosse Yvon sur la commune déléguée de Beaumont-Hague ;

- - - - - - - - - -

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_222-DE

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- D'autoriser madame le maire à signer la convention de servitude de passage pour l'extension de réseau électrique à la Fosse Yvon sur la parcelle 45 section AI et tous les documents y afférents.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_223-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_223

OBJET : CONVENTIONS DE SERVITUDE LA MADELEINE À VASTEVILLE

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_223-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_223

CONVENTIONS DE SERVITUDE LA MADELEINE À VASTEVILLE

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint en charge des affaires générales, de l'urbanisme et des travaux, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau de distribution électrique, la société ENEDIS doit réaliser des travaux entre le Val és Cochard et Toutfresville à Vasteville, le long du CR n°33 dit de la Madeleine sur la parcelle ci-dessous :

Commune déléguée	Section	Numéro	Lieu-Dit
Vasteville	ZO	79	La Madeleine

Il est proposé de soumettre au conseil municipal le projet de 2 conventions de servitude pour les travaux ci-après :

- L'une pour la pose de 180 ml de réseau électrique haute tension ;
- L'autre pour la pose d'un support pour conducteurs aériens électriques HTA.

Les projets de conventions sont annexés à la présente délibération.

La commission travaux, habitat et logement, réunie le 22 septembre 2026, a validé la signature des deux conventions de servitude pour les travaux au lieu-dit « La Madeleine » sur la commune déléguée de Vasteville.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 5211-4-2 ;

Vu le Code civil, notamment les articles 637 à 710 régissant les servitudes ;

Vu l'avis favorable de la commission des travaux, habitat et logement, réunie en date de 22 septembre 2026 ;

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux d'alimentation du réseau électrique sur la commune déléguée de Vasteville ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_223-DE

- D’autoriser madame le maire à signer les conventions de servitudes pour la pose de câbles et d’un poteau à la Madeleine de Vasteville.

- D’autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire



Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_224-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_224

OBJET : ASSAINISSEMENT PLUVIAL - LA RUE DE VAUVILLE CONVENTION DE SERVITUDE

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_224-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_224

ASSAINISSEMENT PLUVIAL - LA RUE DE VAUVILLE CONVENTION DE SERVITUDE

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint en charge des affaires générales, de l'urbanisme et des travaux, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le clos sous la rue du Milieu référencé AB 0125, situé en contrebas de la Rue, commune déléguée de Vauville reçoit, par le biais d'une canalisation posée à l'époque par les services du District de La Hague, les écoulements des eaux pluviales de la voirie communale. Comme suite au signalement du propriétaire et des riverains, le réseau existant sur la voirie a tendance à monter en charge, ceci étant dû à une absence d'entretien de l'exutoire créé dans le champ de Monsieur RENOUF Denis. Ces travaux interviendraient dans le cadre de la délégation de gestion de la compétence en assainissement pluvial urbain.

Après analyse et rencontre sur place avec le propriétaire, cet exutoire est le seul réseau pluvial existant permettant l'évacuation des eaux, après passage de l'hydrocureuse ; il se trouve que la canalisation est cassée et bouchée en sortie. Cette intervention permettrait de remettre en état l'ensemble de la canalisation et de reformer un creux à ciel ouvert en limite de parcelle afin de diriger les eaux pluviales jusqu'à la mer.

Pour mener à bien les travaux et l'entretien ultérieur, l'intervention nécessitera d'accéder sur la parcelle cadastrée AB0125 appartenant à M. RENOUF Denis. Une convention autorisant l'accès pour la réalisation des travaux et l'entretien ultérieur doit être prise avec le propriétaire.

La commission travaux, habitat et logement, réunie le 22 septembre 2026, a validé la signature d'une convention avec le propriétaire de la parcelle,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.5211-4-2 ;

Vu le Code civil, notamment les articles 637 à 710 régissant les servitudes ;

Vu l'avis favorable de la commission des travaux, habitat et logement, réunie en date du 22 septembre 2026 ;

Considérant l'intérêt de conventionner avec le propriétaire pour la réalisation des travaux et l'entretien ultérieur au lieu-dit « La Rue » sur la commune déléguée de Vauville ;

- - - - - - - - - -

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_224-DE

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- D'autoriser madame le maire à signer la convention autorisant l'accès pour la réalisation des travaux et l'entretien ultérieur avec le propriétaire de la parcelle, dans le cadre de la délégation de gestion de la compétence en assainissement pluvial urbain.

- D'autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

- D'inscrire les dépenses dans le budget communal.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_225-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_225

OBJET : DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) LIEU DIT LA COUR DE JOBOURG CONVENTION DE SERVITUDE

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_225-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_225

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) LIEU DIT LA COUR DE JOBOURG CONVENTION DE SERVITUDE

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint en charge des affaires générales, de l'urbanisme et des travaux, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de l'extension du réseau de défense contre l'incendie, le lieu-dit La Cour de Jobourg dispose d'un bassin ayant les caractéristiques nécessaires pour être utilisé comme réserve contre l'incendie. Dans ce cadre, une première délibération en date du 17 novembre 2025 a été prise pour permettre l'installation d'un système d'aspiration dans le bassin appartenant à M. HALARD. Afin d'accéder au point de pompage, il est nécessaire d'aménager les parcelles de M. HELEINE Yves, domicilié 6 rue des Moulinets 50440 LA HAGUE :

Commune déléguée	Section	Numéro	Lieu-Dit
Jobourg	B	214	La Cour de Jobourg
Jobourg	B	1446	La Cour de Jobourg
Jobourg	B	1442	La Cour de Jobourg

Il est proposé de soumettre au conseil municipal le projet de convention de servitude pour la réalisation des travaux ci-après :

- Installation de chantier ;
- Terrassement ;
- Empierrement ;
- Mise en place et raccordement d'une borne d'aspiration ;
- Remise en état du terrain.

Le plan des installations projetées, le montage photographique et le projet de convention sont annexés à la présente délibération.

La commission travaux, habitat et logement, réunie le 22 septembre 2026, a validé la signature d'une convention avec le propriétaire autorisant l'accès pour la réalisation des travaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil, notamment les articles 637 à 710 régissant les servitudes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 février 2017 portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie dans le département de la Manche ;

Vu l'accord du propriétaire ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_225-DE

Vu l'avis favorable de la commission des travaux, habitat et logement, réunie en date du 22 septembre 2026 ;

Considérant l'intérêt de conventionner avec le propriétaire afin de renforcer la DECI sur la commune déléguée de Jobourg au lieu-dit « La Cour de Jobourg » ;

La commission travaux, habitat et logement, réunie le 22 septembre 2026, a validé la signature d'une convention avec le propriétaire autorisant l'accès pour la réalisation des travaux.

Considérant l'intérêt général de sécurité publique ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- D'autoriser madame le maire à signer la convention avec le propriétaire autorisant l'accès pour la réalisation des travaux.

- D'autoriser la réalisation des travaux.

- D'autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

- De confirmer l'inscription des dépenses sur le budget communal.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_226-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_226

OBJET : DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) GAEC DE LA BELLEGARDE – OMONVILLE-LA-ROGUE CONVENTION DE SERVITUDE

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_226-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_226

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) GAEC DE LA BELLEGARDE – OMONVILLE-LA-ROGUE CONVENTION DE SERVITUDE

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint en charge des affaires générales, de l'urbanisme et des travaux, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de l'extension du réseau de défense contre l'incendie, le GAEC de la Bellegarde à Omonville-la-Rogue a installé une poche de 120 m^3, stratégiquement située pour renforcer une bonne couverture du secteur, au lieu-dit « La Blanche Pierre ».
Afin de faciliter la mise en fonctionnement de l'ouvrage, une convention autorisant l'accès pour la réalisation des travaux et l'entretien ultérieur doit être prise.

Commune déléguée	Section	Numéro	Lieu-Dit
Omonville-la-Rogue	A	459	La Blanche Pierre
Omonville-la-Rogue	A	251	La Blanche Pierre

Il est proposé de soumettre au conseil municipal le projet de convention de servitude pour les travaux ci-après :

- Installation de chantier
- Terrassement
- Empierrement
- Mise en place et raccordement d'une borne d'aspiration
- Remise en état du terrain

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

La commission travaux, habitat et logement, réunie le 22 septembre 2026, a validé la signature d'une convention avec le propriétaire autorisant l'accès pour la réalisation des travaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil, notamment les articles 637 à 710 régissant les servitudes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 février 2017 portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie dans le département de la Manche ;

Vu l'accord du propriétaire ;

Vu l'avis favorable de la commission des travaux, habitat et logement, réunie en date du 22 septembre 2026 ;

Considérant l'intérêt de conventionner avec le propriétaire afin de renforcer la DECI sur la commune déléguée d'Omonville-la-Rogue au lieu-dit « La Blanche Pierre » ;

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_226-DE

La commission travaux, habitat et logement, réunie le 22 septembre 2026, a validé la signature d'une convention avec le propriétaire autorisant l'accès pour la réalisation des travaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil, notamment les articles 637 à 710 régissant les servitudes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 février 2017 portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie dans le département de la Manche ;

Vu l'accord du propriétaire ;

Vu l'avis favorable de la commission des travaux, habitat et logement, réunie en date du 22 septembre 2026 ;

Considérant l'intérêt de conventionner avec le propriétaire afin de renforcer la DECI sur la commune déléguée d'Omonville-la-Rogue au lieu-dit « La Blanche Pierre » ;

Considérant l'intérêt général de sécurité publique ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- D'autoriser madame le maire à signer la convention avec le propriétaire autorisant l'accès pour la réalisation des travaux.
- D'autoriser la réalisation des travaux.
- D'autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.
- De confirmer l'inscription des dépenses au budget communal.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_227-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_227

OBJET : RUE DES DIGUES, RUE DES ROSEAUX, DES ORMES, ALLÉES DES IRIS ET DES JONCS COMMUNE DÉLÉGUÉE D'URVILLE-NACQUEVILLE PARTICIPATION AU SDEM

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_227-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_227

RUE DES DIGUES, RUE DES ROSEAUX, DES ORMES, ALLÉES DES IRIS ET DES JONCS COMMUNE DÉLÉGUÉE D'URVILLE-NACQUEVILLE PARTICIPATION AU SDEM

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint en charge des affaires générales, de l'urbanisme et des travaux, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La commune de La Hague réalise actuellement des travaux d'aménagement urbain rues des Digues, des Roseaux, des Ormes et allées des Iris et des Joncs sur la commune déléguée d'Urville-Nacqueville. Le projet vise à améliorer le partage de l'espace commun entre les différents modes de circulation, optimiser et désimperméabiliser le stationnement et valoriser les espaces verts. L'éclairage public doit être intégralement repensé pour s'adapter à la nouvelle configuration du site qui, au regard de ses caractéristiques, permet l'implantation de points lumineux autonomes.

Ainsi, le secteur bénéficiera d'un éclairage public composé de candélabres solaires LED.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) assure par délégation de compétence la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public. Après étude le projet est évalué à 174 400 € HT avec une prise en charge à hauteur de 70 % par la commune, soit un montant de 114 520 €. Le remplacement de l'armoire électrique est intégralement pris en charge par le SDEM.

La commission travaux, habitat et logement, réunie le 22 septembre 2026, a validé la participation financière pour les travaux d'aménagement d'éclairage public rue des Digues, rue des Roseaux, rue des Ormes, allées des Iris et des Joncs sur la commune déléguée d'Urville-Nacqueville.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 88DL2017-014 relative au transfert de compétence éclairage public au SDEM 50 ;

Vu l'avis du maire délégué ;

Vu l'avis favorable de la commission des travaux, habitat et logement, réunie en date du 22 septembre 2026 ;

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux d'aménagement d'éclairage public rue des Digues, rue des Roseaux, rue des Ormes, allées des Iris et des Joncs à Urville-Nacqueville ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_227-DE

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- D'autoriser la réalisation de l'aménagement du réseau d'éclairage public « Rue des Digues » sur la commune déléguée d'Urville-Nacqueville.

- De demander au SDEM que les travaux soient achevés pour l'hiver 2026-2027.

- D'approuver la participation financière de la commune pour un montant de 114 520 €.

- De s'engager à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal.

- De s'engager à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet.

- D'autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_228-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_228

OBJET : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2026 RÉNOVATION RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC PARTICIPATION AU (SDEM 50)

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_228-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_228

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2026 RÉNOVATION RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC PARTICIPATION AU (SDEM 50)

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint en charge des affaires générales, de l'urbanisme et des travaux, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La commune programme chaque année une campagne d'amélioration de son patrimoine éclairage public. Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche assure par délégation la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. A la suite de l'estimation, le coût prévisionnel de ces travaux est de 272 800 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, le montant de la participation de la commune de La Hague pour le programme pluriannuel 2026 est estimé à 190 960 € HT.

Le programme est détaillé dans la fiche d'avant-projet sommaire annexée.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 88DL2017-014 relative au transfert de compétence éclairage public au SDEM50 ;

Vu l'avis favorable de la commission travaux, habitat - logement en date du 22 septembre 2026 ;

Considérant la nécessité d'entretenir le réseau d'éclairage public de la commune et de moderniser ses installations ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- D'approuver l'ensemble du programme présenté.

- D'approuver la participation financière relative aux travaux de rénovation d'éclairage public programme 2026 pour un montant de 190 960 €.

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2026.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_228-DE

- D’autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.
- De donner pouvoir à madame le maire pour signer tous les documents y afférents.
- D’autoriser madame le maire à solliciter les subventions correspondantes.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire



Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_229-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_229

OBJET : ÉCLAIRAGE PUBLIC LA RIVIÈRE À URVILLE-NACQUEVILLE PARTICIPATION AU SDEM

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_229-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_229

ÉCLAIRAGE PUBLIC LA RIVIÈRE À URVILLE-NACQUEVILLE PARTICIPATION AU SDEM

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjoint en charge des affaires générales, de l'urbanisme et des travaux, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La commune de La Hague participe avec le département de la Manche à la création d'une voie verte entre la sortie de Cherbourg-en-Cotentin et l'entrée d'Urville-Nacqueville. Ce projet intègre l'aménagement urbain de La Rivière d'Urville-Nacqueville avec comme objectif d'optimiser l'espace pour permettre de faire cohabiter véhicules, cycles et piétons en toute sécurité. Le secteur passe en agglomération pour permettre à la commune de prendre en main les aménagements et imposer un régime de circulation adapté à la nouvelle configuration du site. L'éclairage public est repensé, d'une part en agglomération avec l'adaptation des équipements au projet d'aménagement et d'autre part hors agglomération avec la suppression des points lumineux jugés non indispensables pour la sécurité routière.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) assure par délégation de compétence la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public. Après étude, le projet est évalué à 87 500 € HT avec une prise en charge à hauteur de 70 % par la commune soit un montant de 61 250 €.

La commission travaux, habitat et logement, réunie le 22 septembre 2026, a validé la participation financière pour les travaux d'aménagement d'éclairage public à La Rivière sur la commune déléguée d'Urville-Nacqueville.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 88DL2017-014 relative au transfert de compétence éclairage public au SDEM 50 ;

Vu l'avis du maire délégué ;

Vu l'avis favorable de la commission des travaux, habitat et logement, réunie en date du 22 septembre 2026 ;

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux d'aménagement d'éclairage public à La Rivière à Urville-Nacqueville ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 43 voix pour
2 voix contre
16 abstentions
1 conseiller ne prend pas part au vote

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_229-DE

Le conseil municipal

décide

- D'autoriser la réalisation de l'aménagement du réseau d'éclairage public « La Rivière » à Urville-Nacqueville.

- De demander au SDEM que les travaux soient achevés pour l'hiver 2026-2027.

- D'approuver la participation financière de la commune pour un montant de 61 250 €.

- De s'engager à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal.

- De s'engager à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet.

- D'autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_230-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_230

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°3 À LA CONVENTION CADRE CHAPEAU OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) RELATIF À L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE ORT DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_230-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_230

APPROBATION DE L'AVENANT N°3 À LA CONVENTION CADRE CHAPEAU OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) RELATIF À L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE ORT DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Madame le maire, sur la proposition de l'Conseiller délégué à l'attractivité, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville » (ACV) et du dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD), une convention-cadre chapeau d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) a été signée le 19 octobre 2022 entre la Communauté d'agglomération Le Cotentin, l'État représenté par le Préfet de la Manche, la commune Action Cœur de Ville et les 11 communes Petites Villes de Demain, dont la commune de La Hague.

Cette convention fixe les objectifs et les actions de l'ORT multi-sites sur les villes concernées par les programmes « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain ».

Pour contribuer à la sobriété foncière, le programme « Action Cœur de Ville » peut aider à la requalification des friches en entrée de villes et en secteur autour d'une gare. Aussi, les acteurs locaux, la ville de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'agglomération Le Cotentin ont souhaité établir un avenant permettant d'étendre le périmètre ORT sur Cherbourg-en-Cotentin et d'ajouter une action visant la reconquête de la friche de l'ancienne caserne du SDIS restée vacante, avenue de Plymouth.

Le secteur de projet, situé à 200 mètres de la gare, a vocation à accueillir un projet de démolition-reconstruction comprenant la construction d'une Résidence Hôtelière à Vocation Sociale de 141 logements ainsi qu'une résidence de 51 logements destinée à l'accueil de salariés sur le territoire en lien avec la dynamique industrielle positive à l'œuvre dans le Cotentin.

Cette modification du périmètre ORT se traduit par un avenant à la convention « Action Cœur de Ville ». Or, le fait d'établir un avenant à la convention ACV, cosigné par la commune de Cherbourg-en-Cotentin, l'EPCI et l'État nécessite également un avenant à la convention chapeau ORT.

C'est pourquoi 2 projets d'avenant sont rédigés :

- L'avenant n° 3 à la convention-cadre ACV modifiant le périmètre ACV et ajoutant une nouvelle fiche action sur le projet de reconquête de la friche de l'ancienne caserne du SDIS ;
- L'avenant n° 3 à la convention chapeau ORT modifiant le périmètre ORT à Cherbourg-en-Cotentin.

Le 1er avenant ne concerne que la ville de Cherbourg-en-Cotentin (action cœur de ville).

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_230-DE

Conformément aux règles applicables aux conventions partenariales, chaque collectivité signataire de la convention initiale doit approuver l'avenant par délibération. C'est pourquoi, le conseil municipal est invité à valider l'avenant n° 3 à la convention ORT et à autoriser madame le maire à le signer.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention-cadre chapeau d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et ses avenants ;

Vu la convention-cadre Action Cœur de Ville et ses avenants ;

Vu le projet d'avenant n° 3 à la convention-cadre Action Cœur de Ville visant à modifier le périmètre ORT de Cherbourg-en-Cotentin ;

Considérant la demande de la communauté d'agglomération Le Cotentin en date du 17 juin 2026 ;

Considérant que l'approbation de cet avenant nécessite de modifier la convention chapeau ORT et donc d'approuver l'avenant n° 3 à la convention chapeau ORT ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 61 voix pour
1 abstention

Le conseil municipal

décide

- D'approuver l'avenant n° 3 à la convention chapeau ORT ayant pour objet l'extension du périmètre ORT de Cherbourg-en-Cotentin.

- D'autoriser madame le maire à signer l'avenant et tous les documents y afférents.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_231-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DL_2026_231

OBJET : STRATÉGIE FONCIÈRE : CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'URVILLE-NACQUEVILLE : VENTE DES PARCELLES AC 97 ET AC 114 AU PROFIT DE L'OFFICE PUBLIC PRESQU'ÎLE HABITAT

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François Millet, sous la présidence de Madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 2 octobre 2026

PRÉSENTS :
ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DEBLE Sandra, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GRAVEY Christine, GUILLOT Simon, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, KLEIN Julie, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LEBLANC Thibault, LECOCQ Guillaume, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LEPVREAU Wilfried, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MASBONÇON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, MUZOTTE Sandrine, PERROTTE Thomas, PIGNOT Angélie, SANSON Noël, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie

EXCUSES :
BEDEL Pauline, GLINEL Virginie, GRISNEAUX Véronique, JOURDAIN Patrick, MARTINEAU Guy, NAERT Didier, RENET Isabelle

PROCURATIONS :
Madame ADDES Isabelle a donné procuration à Monsieur DIGARD Antoine.
Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à Madame PIGNOT Angélie.
Madame FORGUES Sophie a donné procuration à Monsieur LELONG Sébastien.
Monsieur GARCON Lorris a donné procuration à Madame MAHIER Manuela.
Madame GOETZ Emilie a donné procuration à Madame MUZOTTE Sandrine.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à Monsieur DESQUESNES Olivier.
Madame GUIOMAR Séverine a donné procuration à Monsieur GUILLOT Simon.
Monsieur HAMELIN Jacques a donné procuration à Madame JEAN Nicole.
Monsieur LUCAS David a donné procuration à Monsieur LUPO Antoine.
Madame SEIGNEUR Virginie a donné procuration à Monsieur MONHUREL Pascal.
Madame VERPLANCK Alice a donné procuration à Madame LAPPREND Marie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_231-DE

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DL_2026_231

STRATÉGIE FONCIÈRE : CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'URVILLE-NACQUEVILLE : VENTE DES PARCELLES AC 97 ET AC 114 AU PROFIT DE L'OFFICE PUBLIC PRESQU'ÎLE HABITAT

Madame le maire, sur la proposition de l'Adjointe au développement durable, au logement et à l'habitat, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Pour mémoire, la commune est exemptée du quota de 20% de logements sociaux jusqu'en 2028. Après cette période, l'État pourrait demander un rythme de rattrapage de l'ordre de 15% sur les 206 logements manquants, soit 31 logements à construire sur 3 ans (de 2029 à 2031).

Sur la période triennale suivante (2032-2034), 25% de logements seraient demandés sur un total de logements sociaux dont nous ne connaissons pas le nombre actuellement. En effet, il faudra prendre en compte les logements sociaux qui auront été construits. A noter que pour être comptabilisés, les logements sociaux doivent être "mis en service". La comptabilisation a lieu au 1er janvier de l'année qui suit.

La commune de La Hague doit disposer d'un total de 994 logements sociaux sur son territoire pour atteindre l'objectif de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

Actuellement le parc de logements sociaux sur le territoire s'élève à 788, le nombre de logements sociaux manquants s'élève quant à lui à 206 logements.

La projection effectuée par les services de la commune tend vers cet objectif de construction de 206 logements.

Par délibération du 3 février 2026, les élus du conseil municipal ont validé l'attribution de plusieurs projets de construction de logements sociaux sur le territoire. Il s'agit, soit de programmes de production neuve de logements soit de programmes d'acquisition-amélioration.

Afin que les bailleurs sociaux déposent leurs dossiers « d'aide à la pierre[1] » pour l'année 2026 à l'agglomération Le Cotentin, il convient de délibérer pour chaque projet. C'est pourquoi des rencontres se sont tenues avec les bailleurs sociaux et les élus afin de conforter les informations en notre possession : nombre de logements, de commerce le cas échéant, année de programmation, typologies de logement, modèle financier proposé …

Il est à noter que pour chaque projet de constructions, la commune de La Hague est associée de l'esquisse à la livraison des logements.

1 Pour les projets situés sur le territoire communautaire, les dossiers doivent être instruits l'Agglomération du Cotentin afin d'obtenir les cofinancements locaux et la décision d'agrément.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_231-DE

Les parcelles AC 97 et AC 114 sur la commune déléguée d'Urville-Nacqueville ont été attribuées à l'Office Public Presqu'île Habitat.

Les estimations du service du Domaine sont de 267 650 € pour la parcelle AC 97 et de 75 000 € pour la parcelle AC 114, soit un montant total de 342 650 €.

Le modèle financier proposé consiste en une acquisition du terrain par le bailleur social, en échange, la commune versera une subvention d'équipement, du même montant.
Une subvention d'équipement versée est un moyen de financement octroyé par la commune dans l'exercice de ses compétences et approuvée par le conseil municipal. Elle doit être conditionnée par l'existence d'un intérêt public local et affectée au financement de la création, de l'acquisition ou de l'augmentation de valeur d'une immobilisation déterminée. Ce projet répond donc bien à ces exigences.
Par ailleurs, elle permet aux collectivités de financer des investissements sans obérer leur capacité d'autofinancement.
Enfin, ce système permettra à l'office HLM d'emprunter, pour partie, sur 80 ans au lieu de 40 ans. Cela implique pour la commune de vendre le terrain en recettes d'investissement et de subventionner le terrain en dépenses d'investissement.

Le projet consiste en la construction de 19 logements en R+1 sur la parcelle AC 97, dont 10 T2, 5 T3 et 4 T 4. Pour la parcelle AC 144, il est prévu la construction de 5 logements en R+1, dont 2 T3 et 3 T4.

L'année prévisionnelle de livraison est 2029 pour la parcelle AC 97. Pour la parcelle AC 114, le planning n'est pas encore fixé car la construction est conditionnée par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Ce projet sera soumis au diagnostic archéologie préventive géré par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et sera à la charge du bailleur social. En effet, dans le cadre d'un projet d'aménagement, une consultation de la DRAC, au titre de l'archéologie préventive, est nécessaire pour ces parcelles.
Les espaces verts, les voiries et réseaux divers seront compris dans l'opération globale du bailleur social, ainsi que leur entretien par la suite.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.302-5 à L.302-9-2 ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée relative à la solidarité et au renouvellement urbain et notamment son article 55 ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n° 2026-38 du 29 janvier 2026 fixant la liste des communes exemptées de l'application des dispositions de l'article L. 302-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation en application du III du même article au titre de la période triennale 2026 à 2028 ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_231-DE

Vu le Programme Local de l'Habitat 2022-2027 de l'agglomération Le Cotentin ;

Vu la politique d'aide en faveur du logement social de l'agglomération Le Cotentin ;

Vu délibération n° DL_2026024 du 03 février 2026 relative à l'appel à projets auprès des bailleurs sociaux. Délibération d'intention pour l'attribution des terrains et réhabilitations ;

Vu les avis du service du Domaine du 21 janvier 2026 ;

Vu l'avis favorable des maires délégués ;

Considérant l'obligation d'atteindre une proportion minimale de logements sociaux équivalent à 20% sur le territoire de La Hague ;

Considérant l'avis favorable des commissions Affaires générales-OGS-Travaux du 15 septembre 2026 et Travaux-Habitat-Logement du 22 septembre 2026 ;

Considérant la volonté de la commune de piloter la démarche auprès des bailleurs sociaux sélectionnés, afin de s'assurer que la production de logement sociaux est conforme aux obligations réglementaires tout en répondant aux besoins du territoire ;

Considérant l'opportunité globale de ce projet pouvant répondre à de nouveaux besoins ;

- - - - - - - - - -

Après en avoir délibéré en séance par 62 voix pour

Le conseil municipal

décide

- De donner son accord à la cession, à Presqu'île Habitat, dont le siège social se situe 1 rue de Nancy, à Cherbourg-en-Cotentin, des parcelles AC 97 et AC 114 sur la commune déléguée d'Urville Nacqueville, aux conditions précitées et au prix net vendeur de 342 650 €.

- De dire que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

- D'accorder à l'Office Public de l'Habitat Presqu'île Habitat une subvention d'équipement d'un montant de 342 650 € pour la réalisation des futurs logements.

- De dire que les crédits correspondants seront imputés sur la section d'investissement du budget principal 2027.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261012-DL_2026_231-DE

- D’autoriser le maire à signer tous les documents y afférents.

Pour le maire empêché
Antoine DIGARD
1er adjoint au maire

Antoine DIGARD
Pour le maire empêché, le premier adjoint
15 oct. 2026